

Langue : Français  
Original : Français



**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**



**PROJET :** Inventaire forestier multi ressources en vue de l'élaboration du plan d'affectation des terres

**PAYS :** République du Congo

---

## **RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET**

*Septembre 2011*

<b>Equipe d'évaluation</b>	Chef d'équipe: Mme C.DOYONOU, Chargée des Opérations, FFBC		Poste : 2922	
	Membre : M. V.A LOSSOMBOT, Assistant Financier, CDFO		Poste : 6335	
	Manager secteur:	L.M.N.CLOTILDE, FFBC	Poste : 3219	
	Directeur secteur :	A. BEILEH, OSAN	Poste : 2037	
	Directeur région:	M. KANGA, ORCE	Poste : 2251	
<b>Révision par les pairs</b>	MM	M. TARHOUNI	Ingénieur Génie rural, OSAN	Poste : 2235
		M. TRAORE	Chef Gestion des ressources naturelles, OSAN	Poste : 3308
		B. DIOP	Environnementaliste, CMFO	Poste : 6812
		A. DAGAMAÏSSA	Expert forestier, OSAN	Poste : 2495
		D.N. KANE,	Economiste pays, ORCE	Poste : 3344
		D. MARINI	Chargé des Acquisitions, CDFO	Poste : 6334

## TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	i
FICHE DE PROJET .....	iii
RESUME DU PROJET .....	iv
CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS .....	vii
I.       ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION .....	1
1.1       Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays .....	1
1.2       Justification de l'intervention du FFBC.....	2
1.3       Coordination de l'aide.....	2
II.       DESCRIPTION DU PROJET.....	3
2.1       Objectifs du projet.....	3
2.2       Composantes du projet.....	3
2.3       Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées .....	4
2.4       Type de projet .....	5
2.5       Coût du projet .....	5
2.6       Zone et bénéficiaires du projet.....	6
2.7       Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet .....	7
2.8       Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet.....	7
2.9       Principaux indicateurs de performance.....	8
III.      FAISABILITE DU PROJET .....	8
3.1       Faisabilité technique .....	8
3.2       Performances économiques et financières .....	9
3.3       Impact environnemental et social .....	9
IV.      EXECUTION.....	11
4.1       Dispositions en matière d'exécution.....	11
4.2       Suivi-évaluation et rapports .....	13
4.3       Gouvernance .....	14
4.4       Durabilité .....	14
4.5       Gestion des risques .....	15
4.6       Développement des connaissances .....	16
V.       CADRE JURIDIQUE .....	16
5.1       Instrument légal .....	16
5.2       Conditions associées à l'intervention du FFBC.....	16
5.3       Conformité avec les politiques de la Banque et du FFBC .....	17
VI.      RECOMMANDATION.....	17

Appendice 1 : Indicateurs socio-économiques comparatifs du Congo

Appendice 2 : Tableau du portefeuille de la BAD en République du Congo

Appendice 3 : Carte de la zone d'étude

Annexe 1 : Calendrier des dépenses par i) composante et par activité, ii) catégories de dépenses

Annexe 2 : Passation des marchés

Annexe 3 : Gestion financière et dispositions de décaissement (détails)

Annexe 4 : Dispositions d'audit (détails)

## **Equivalences monétaires**

*(Septembre 2011)*

1 Unité de Compte (UC)	=	730,566 FCFA
1 Unité de Compte (UC)	=	1,11374 EUR
1 EUR	=	655,957 FCFA
1 Unité de Compte (UC)	=	1,60936 \$US

## **Année fiscale**

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre

## **Poids et mesures**

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,20 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (Km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

## **LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

### **SIGLES**

### **DEFINITIONS**

<b>AFD</b>	Agence Française pour le Développement
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>CNIAF</b>	Centre National d'Inventaire d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
<b>COMIFAC</b>	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
<b>DSRP</b>	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et son plan d'action national
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FFBC</b>	Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo
<b>MDDEFE</b>	Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement
<b>MRV</b>	Monitoring, Rapportage et Vérification
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OIBT</b>	Organisation Internationale des Bois Tropicaux

<b>PACEBCo</b>	Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo
<b>PAFN</b>	Plan d'action forestier national
<b>PAGEF</b>	Projet d'appui à gestion durable des forêts du Congo
<b>PFNL</b>	Produits Forestiers Non ligneux
<b>PNAE</b>	Plan national d'action pour l'environnement
<b>REDD</b>	Réduction des Emissions de gaz à effet de serre issus de Déforestation et de la Dégradation des forêts
<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique

## FICHE DE PROJET

---

**DONATAIRE :** République du Congo

**ORGANE D'EXECUTION :** Centre National d'Inventaire d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF)

Plan de financement

Source	Montant (Euro)	Instrument
FFBC	2.415.674	Don
Etat congolais	500.206	
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>2.915.880</b>	

---

Importantes informations financières de la BAD

Montant du don (en euros)	2.415.674
Commission d'engagement	SO
Commission de service	SO
Echéance	SO
Différé d'amortissement	SO
TRI VAN	SO
TRE	SO

Durée – principales étapes (attendues)

Durée du projet	2 ans et demi (30 mois)
Approbation de la note conceptuelle	Mars 2010
Evaluation du projet	Avril 2010
Approbation du projet	Novembre 2011
Entrée en vigueur	Novembre 2011
Achèvement	Mai 2014
Dernier décaissement	Juin 2015
Dernier remboursement	SO

## RESUME DU PROJET

### 1. Aperçu général du projet

1.1 Sur instructions du Conseil de Direction du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC), en date du 5 décembre 2009, le Secrétariat du FFBC a procédé à l'identification des projets gouvernementaux et régionaux, susceptibles d'être financés par le Fonds dans les dix pays membres de la COMIFAC, faisant partie du bassin du Congo. A cet effet, une mission d'identification du Secrétariat du FFBC a été effectuée au Congo en janvier 2010 à l'issue de laquelle le Gouvernement congolais a soumis une note de conception qui a été examinée et approuvée par le Conseil de Direction, lors de sa septième session ordinaire tenue à Tunis en date du 7 mars 2010. Le Conseil de direction a par la suite instruit le Secrétariat du FFBC d'assister le pays à produire une proposition détaillée. Sur la base de cette proposition, le Secrétariat a effectué une mission d'évaluation du présent projet en avril 2010 qui a permis d'élaborer le présent rapport d'évaluation. Le Conseil de Direction du FFBC, lors de sa neuvième session tenue les 15 et 16 novembre 2010 à Libreville au Gabon, a approuvé le financement du présent projet pour un montant de 2.415.674 Euros.

1.2 Le projet « Inventaire forestier multi ressources en vue de l'élaboration du plan d'affectation des terres » a pour objectif global de contribuer d'une part, à une gestion et une utilisation durables des écosystèmes forestiers du Congo et, d'autre part à une amélioration du bien-être des populations locales. De manière spécifique, le projet permettra une connaissance de la ressource forestière nationale, une sécurisation et meilleure affectation des terres en vue d'améliorer la productivité agricole. La durée du projet est de trente mois (soit 2 ans et demi et son coût total est évalué à 2.915.880 €, dont une contribution du FFBC estimée à **2.415.674 €** (représentant 83% du coût total du projet) et celle de l'Etat congolais à 500.206 € (soit 17% du coût total du projet).

1.3 Les liens entre l'inventaire forestier multi ressources et l'élaboration d'un plan d'affectation de terres dans le cadre de ce projet sont justifiés par le fait que l'inventaire forestier national multi ressource consistera à un géo-référencement des ressources biophysiques et socioéconomiques, sur la base d'un dispositif permanent d'échantillonnage intégrant une représentativité départementale et locale. Aussi, la combinaison des coordonnées géographiques avec les données sur les ressources biophysiques et socioéconomiques, sur l'utilisation et l'occupation des terres, permettront un zonage concerté de l'étendue du territoire national. Ainsi, avec une cartographie des potentialités forestières, il sera possible de réviser la politique forestière nationale conformément aux exigences des changements climatiques corrélatifs au changement de modèle économique national en matière des forêts. Les conditions seront finalement réunies pour immatriculer et affecter les terres sur la base concertée de toutes les parties impliquées dans la gestion durable des écosystèmes forestiers du Congo.

1.4 Les bénéficiaires directs du projet sont essentiellement les utilisateurs et acteurs de l'information sur les ressources forestières ainsi que les secteurs ayant un rapport avec la gestion des ressources naturelles y compris les populations locales, les associations, les ONG, le secteur privé et les partenaires internationaux. D'autres bénéficiaires directs du projet incluent certaines catégories de personnes qui seront utilisées comme main-d'œuvre temporaire, à savoir : 100 opérateurs du Système d'Information Géographique (SIG), 200 techniciens chefs d'équipe et 4500 inventoristes. Les bénéficiaires finaux du projet sont constitués par toute la population du

Congo, estimée à 3,8 millions d'habitants (recensement de 2007) qui vont tirer profit d'une bonne planification et de l'utilisation rationnelle et durable du secteur forestier. Le projet bénéficiera de manière indirecte à la région de l'Afrique centrale et à la planète entière à partir du rôle que jouent les forêts du Bassin du Congo en matière de changement climatique.

1.5 Les impacts du projet sont d'ordre environnemental, climatique et socio-économique. Sur le plan environnemental, le projet permettra de faire un véritable état des lieux des ressources forestières, d'occupation et d'utilisation des terres. Il offrira donc la possibilité de reformulation de la politique forestière et des stratégies y relatives pour garantir la gestion durable et la conservation des forêts et, permettra également la réalisation des évaluations permanentes des ressources forestières nationales à partir d'un dispositif d'échantillonnage permanent. Sur le plan climatique, les résultats de l'inventaire forestier national sont attendus par le projet REDD+ afin de développer le système national de Monitoring, Rapportage et Vérification (MRV) à même d'estimer les stocks de carbone des forêts du Congo et les émissions des gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Quoique l'analyse du taux de rentabilité ne peut s'appliquer dans le cadre de ce projet compte tenu de la nature de ses activités (collecte, analyse et traitement des données d'inventaire forestier, mise en place d'un système de suivi permanent des ressources forestières), le projet présente toutefois des avantages économiques et financiers se traduisant par : (i) des revenus de près de 300 millions FCFA qui seront versés chaque année par le projet au titre de la rémunération de 4500 inventaristes impliqués comme main-d'œuvre additionnelle dans le cadre de l'inventaire forestier national (soit environ 5500 FCFA/mois/personne); (ii) le développement des filières de production et de transformation des Produits Forestiers non ligneux (PFNL) qui serait favorisé par la quantification des produits PFNL; (iii) un développement rural, régional et national basés sur une meilleure planification des ressources forestières et une meilleure affectation des terres avec comme impact à terme l'amélioration de la productivité agricole. Sur le plan social, le projet permettra le renforcement des capacités de 100 opérateurs du SIG et de 200 techniciens ainsi que la création d'emplois pour 4500 personnes (inventaristes).

## **2. Evaluation des besoins**

2.1 Malgré l'importance du secteur forestier congolais (couvert forestier estimé à 22,5 millions d'hectares, soit environ 2/3 de la superficie totale), aucun inventaire exhaustif des ressources forestières n'a été réalisé à ce jour. Les données existantes sont fragmentaires, dispersées entre les différents acteurs et institutions nationales, incomplètes, anciennes et peu fiables. Cet état de fait constitue un grand blocage à une planification stratégique du secteur forestier et une évaluation de son impact sur le plan économique, social et environnemental. La réalisation de l'inventaire permettra de fournir à l'Etat les informations utiles à la gestion durable de son patrimoine forestier et la prise en considération de celles-ci dans la planification de l'économie nationale. Par ailleurs, considérant qu'en République du Congo l'essentiel des terres se trouvent sous forêts, en l'occurrence les terres à vocation agricole, et compte tenu de l'inexistence d'un plan national d'affectation des terres, l'inventaire forestier national qui sera réalisé revêtira un caractère multi ressources (multi sectoriel), en ce sens qu'il prendra en compte tous les autres usages des terres forestières. Le projet sera ainsi l'occasion d'identifier les différentes occupations des terres (en fonction de leur vocation respective) et des intérêts des différentes parties prenantes.

2.2 La contribution du FFBC au financement de ce projet permettra une planification stratégique des ressources forestières existantes en vue de leur gestion durable et d'une meilleure évaluation de leur impact sur le plan économique, social et environnemental. De même, la quantification des produits forestiers ligneux et non ligneux favorisera le développement des filières de production et de transformation des PFNL avec comme impact à moyen ou long terme une amélioration des revenus et des conditions de vie des populations locales. Le projet fournira également des éléments pertinents de réponse aux préoccupations de la REDD, en matière du suivi permanent du couvert forestier et de la détermination du stock de carbone au Congo. En conséquence, le projet contribuera aux objectifs du FFBC en couvrant trois domaines d'intervention du Fonds, dont : (1) la gestion forestière et pratiques durables; (2) le contrôle écologique et socio-économique et données de références; (3) les avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème. Par ailleurs, le projet contribuera à la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC à travers le lien de corrélation de ses activités avec les axes 2, 6 et 9 de ce plan et relatifs à la connaissance de la ressource, au développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté, au développement des mécanismes de financement.

### **3. Valeur ajoutée de la Banque**

L'expérience de la Banque en matière de gestion durable des ressources naturelles constitue une valeur ajoutée. A travers ce projet, la Banque contribuera à une meilleure gestion des ressources naturelles du Bassin du Congo, à côté du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) qui est en cours d'exécution.

### **4. Gestion des connaissances**

4.1 Le projet permettra l'amélioration des connaissances des cadres et techniciens du CNIAF en cartographie, collecte et traitement des données, création et gestion des bases de données, montage et gestion de système de suivi permanent des ressources forestières. Le projet permettra également l'acquisition de nouvelles connaissances dans les domaines relatifs au développement d'un système de Monitoring, Rapportage et Vérification (MRV) et de détermination du stock de carbone.

4.2 Les connaissances acquises dans le cadre du présent projet viendront s'ajouter à celles des autres projets ou initiatives financés par la Banque en matière de changement climatique, de la gestion durable des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. Les leçons tirées ainsi que les connaissances acquises seront capitalisées dans les rapports annuels, les rapports d'achèvement et les rapports d'évaluation de performance du projet.

## CADRE LOGIQUE AXÉ SUR LES RÉSULTATS

Pays et titre du projet : République du Congo-Inventaire forestier multi-ressources en vue de l'élaboration du plan d'affectation des terres						
But du projet : Contribuer à une gestion et une utilisation durable des écosystèmes forestiers du Congo ainsi qu'à l'amélioration du bien-être des populations locales.						
CHAÎNE DES RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION	
	Indicateur (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible			
<b>IMPACT</b>	<u>Impact 1</u> : Meilleure connaissance et bonne gestion de l'ensemble des ressources	L'ensemble des ressources forestières nationales est quantifié et localisé à travers un document de référence	Inexistence d'un cadre légal, institutionnel et technique approprié à la gestion durable et intégrée des écosystèmes forestiers du Congo.	Un cadre légal, institutionnel et technique approprié à la gestion durable et intégrée des écosystèmes forestiers du Congo est établi et fonctionnel	Carte et rapport d'inventaire	<p><b>Indicateur de risque</b> : Capacité de la population à percevoir et comprendre l'intérêt et les avantages du projet.</p> <p><b>Stratégie d'atténuation</b> : Séances de sensibilisation au démarrage du projet impliquant les autorités administratives locales ; Renforcement continu des capacités et recyclage des parties impliquées dans le processus ; Création d'un réseau national de suivi et évaluation permanente des ressources forestières s'appuyant sur l'organisation des antennes locales et départementales.</p>
	<u>Impact 2</u> : Répartition plus équitable de l'espace, accroissement des revenus et amélioration du niveau de vie des populations locales.	Les terres au bénéfice des populations locales sont identifiées et immatriculées à travers une cartographie consensuelle.	Inexistence d'un cadre formel d'implication des populations locales à la gestion des écosystèmes forestiers.	L'implication des populations locales à la gestion des écosystèmes forestiers est formalisée.		
<b>EFFETS</b>	<u>Effet 1</u> : Les ressources forestières ligneuses et non ligneuses sont connues.	Nombre d'ha de forêts inventoriés	Répartition inadéquate des terres spécifiques nécessaires pour le développement de chaque secteur socioéconomique	Dotation de chaque secteur socioéconomique des terres nécessaires pour son développement.	Rapport d'inventaire forestier multi ressource; Carte de l'occupation et d'utilisation des terres; Carte d'affectation des terres.	<p><b>Indicateur de risque</b> : Non disponibilité des plans directeurs de développement des différents secteurs socioéconomiques</p> <p><b>Stratégie d'atténuation</b> : Identification préalable des parties impliquées dans la gestion de ressources forestières et des terres ; Sensibilisation et formation des parties impliquées ; Appui à l'élaboration des plans directeurs de développement socioéconomiques sectoriels.</p>

	<p><u>Effet 2</u> : Le territoire national est subdivisé suivant les aptitudes et les vocations.</p>	<p>Plan d'affectation des terres élaboré</p>	<p>2.1. Absence de définition du domaine forestier permanent</p> <p>2.2. Inexistence des bases d'élaboration des plans directeurs de développement sectoriel</p>	<p>2.1. Définition du domaine forestier permanent</p> <p>2.2. Etablissement des bases d'élaboration des plans directeurs de développement sectoriel</p>		
<b>PRODUITS</b>	<p><b>Composante 1 : Gestion forestière et pratiques durables</b></p> <p><u>Produit 1.1</u> : Un inventaire forestier national couvrant au moins 1800 parcelles de collecte des données est réalisé.</p> <p><u>Produit 1.2</u> : Une cartographie d'occupation et d'utilisation des terres au niveau national est élaborée.</p> <p><u>Produit 1.3</u> : Un plan national d'affectation des terres est élaboré.</p>	<p>1.1. Disponibilité d'une base et d'une banque de données et des modèles sur les produits forestiers ligneux et non ligneux, les terres et leur utilisation</p> <p>1.2.1. Carte d'occupation et d'utilisation des terres</p> <p>1.2.2. Superficie des terres subdivisées selon leur vocation</p> <p>1.2.3. Carte des potentialités en ressources par secteur d'activité</p> <p>1.3. Plan national d'affectation des terres</p>	<p>Inexistence d'une base de données sur la stratification du domaine forestier national</p> <p>Inexistence d'une carte d'occupation et d'utilisation des terres</p> <p>Inexistence d'une subdivision des 34,2 millions d'hectares disponibles</p> <p>Inexistence d'une carte des potentialités en ressources par secteur d'activité.</p> <p>Inexistence d'un Plan national d'affectation des terres.</p>	<p>Une base de données sur la stratification du domaine forestier national est disponible.</p> <p>Une carte d'occupation et d'utilisation des terres est disponible.</p> <p>34,2 millions d'hectares sont subdivisés selon la vocation des terres.</p> <p>Une carte des potentialités en ressources par secteur d'activité est disponible.</p> <p>Le Plan national d'affectation des terres est disponible.</p>	<p>Rapports d'études de base ; Rapport d'inventaire ; Rapport d'activités ; Carte de stratification du domaine forestier ; Carte de potentialités par type de ressources forestières.</p>	<p><b>Indicateur de risque</b> : Inexistence des mécanismes nationaux formalisés de réalisation l'inventaire forestier national.</p> <p><b>Stratégie d'atténuation</b> : Initiation et Formalisation des mécanismes (légaux, institutionnels, techniques et économiques) décentralisés pour la réalisation permanente de l'inventaire forestier national</p>

<p><u>Produit 1.4</u> : Capacités des techniciens du CNIAF et des opérateurs SIG renforcées.</p>	<p>1.4. Nombre de techniciens et opérateurs SIG formés</p>	<p>0</p>	<p>200 techniciens et 100 Opérateurs SIG formés.</p>	<p>Rapports de formation ; Liste des personnes formées</p>	
<p><b>Composante 2 : Suivi écologique et socio-économique et données de références</b></p> <p><u>Produit 2.1</u> : Un système de suivi permanent des ressources forestières (système national MRV) est développé.</p>	<p>2.1. Nombre de placettes de suivies</p>	<p>Inexistence de placettes permanentes</p>	<p>450 placettes permanentes sont établies et suivies de façon périodique tous les ans dès la fin du projet</p>	<p>Rapports ; Programme de travail ; Protocole scientifique ; Normes de suivi et d'évaluation.</p>	<p><b>Indicateur de risque:</b> Inventaire forestier national non effectif sur l'ensemble du territoire national.</p> <p><b>Stratégies d'atténuation :</b> -Une veille permanente est établie à chaque étape de la mise en œuvre de l'inventaire forestier national. -Toutes les dispositions techniques, organisationnelles et financières sont prises pour la réussite de l'inventaire</p>
<p><b>Composante 3 : Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème</b></p> <p><u>Produit 3.1</u> : Une base de données est créée et sa gestion est assurée en vue d'une meilleure quantification de stocks de carbone forestier.</p>	<p>3.1. Quantité de carbone connue</p>	<p>Absence d'une quantification du stock de carbone forestier sur les 22,4 millions d'hectares de forêts.</p>	<p>Le stock de carbone forestier est quantifié sur une superficie de 22,4 millions d'hectares de forêts.</p>	<p>Rapports</p>	<p><b>Indicateur de risque:</b> Faible mobilisation des parties prenantes</p> <p><b>Stratégie d'atténuation :</b> -Sensibilisation et Formation de toutes les parties impliquées dans le processus REDD ; - Toutes les dispositions techniques, organisationnelles et institutionnelles, et financières sont prises pour la réussite du processus REDD</p>

	<b>Composante 4 : Gestion du projet</b>					
	<u>Produit 4.1</u> : L'équipe du projet dispose des équipements nécessaires et des moyens requis pour son fonctionnement.	4.1 Nature des équipements et des moyens de fonctionnement en place	0	L'équipe du projet est équipée et opérationnelle	Rapports	<b>Indicateurs de risque</b> : Retards dans les passations des marchés  <b>Stratégies d'atténuation</b> : Assistance permanente de l'équipe du Secrétariat du FFBC ; Appui rapproché par l'antenne FFBC et le Bureau régional BAD à Kinshasa
	<u>Produit 4.2</u> : Le plan de passation des marchés/contrats est exécuté conformément aux modes d'acquisition indiqués dans l'Accord de don.	4.2 Marchés/contrats prévus exécutés	Un Plan de passation des marchés est disponible	Les marchés/contrats prévus sont exécutés selon les prévisions	Marchés/contrats exécutés	
	<u>Produit 4.3</u> : La gestion administrative et financière du projet sont efficacement assurées.	4.3. Un système informatisé de gestion administrative, comptable et financière est mis en place et est fonctionnel.	Inexistence d'un système informatisé de gestion administrative, comptable et financière.	Un système informatisé de gestion administrative, comptable et financière est mis en place et est fonctionnel.	Rapports financiers	
<b>COMPOSANTES</b>					<b>RESSOURCES</b>	
<b>ACTIVITÉS CLÉS</b>	<b>Composante 1 : Gestion forestière et pratiques durables</b>				<b>Composante 1 : 1.841.564</b>	
	1.1. Réalisation de l'inventaire forestier national 1.2. Elaboration de la cartographie d'occupation et d'utilisation des terres 1.3. Formation des techniciens CNIAF et opérateurs SIG 1.4. Elaboration d'un plan national d'affectation des terres					
	<b>Composante 2 : Suivi écologique et socio-économique et données de références</b>				<b>Composante 2 : 261.948</b>	
	2.1. Organisation d'un système de suivi permanent des ressources forestières					
<b>Composante 3 : Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème</b>				<b>Composante 3 : 136.371</b>		
3.1. Création et gestion d'une base de données pour une meilleure quantification de stocks de carbone forestier						
<b>Composante 4 : Gestion du projet</b>				<b>Composante 4 : 675.997</b>		
4.1. Mise en place de l'équipe de gestion du projet 4.2. Acquisitions des biens et services 4.3. Gestion administrative et financière 4.4. Audits (sous la responsabilité du FFBC) 4.5. Revue à mi-parcours 4.6. Evaluation finale						

## CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET

ACTIVITES		2011				2012				2013				2014
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1
N°														
1	Négociations													
2	Approbation du don													
3	Premier décaissement													
4	Atelier de lancement du projet													
	<b>Gestion forestière et pratiques durables</b>													
5	Réalisation de l'inventaire forestier national													
6	Elaboration de la cartographie d'occupation et d'utilisation des terres													
7	Formation des techniciens CNIAF et opérateurs SIG													
8	Elaboration d'un plan national d'affectation des terres													
	<b>Suivi écologique et socio-économique et données de références</b>													
9	Organisation d'un système de suivi permanent des ressources forestières													
	<b>Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème</b>													
10	Création et gestion d'une base de données pour une meilleure quantification de stocks de carbone forestier													
	<b>Gestion du projet</b>													
11	Mise en place de l'équipe de gestion du projet													
12	Acquisitions des biens et services													
13	Gestion administrative et financière													
14	Audits (sous la responsabilité du FFBC)													
15	Revue à mi-parcours													
16	Evaluation finale													

**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION DE LA BANQUE  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LE PROJET D'INVENTAIRE  
FORESTIER MULTI-RESSOURCES AU CONGO  
EN VUE DE L'ELABORATION DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES**

La Direction soumet le présent rapport et recommandation concernant une proposition de don sur le Fonds FFBC d'un montant de 2,416 millions d'Euros au Gouvernement du Congo pour le financement du projet d'inventaire forestier multi-ressources en vue de l'élaboration du plan d'affectation des terres.

## **I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION**

### **1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays**

1.1.1 La politique forestière nationale repose sur le Code Forestier adopté en 2000. Celui-ci fonde la gestion du domaine forestier sur les principes universellement admis de gestion durable des écosystèmes forestiers et notamment la diversité biologique. Elle est soutenue par plusieurs stratégies parmi lesquelles: (i) l'amélioration de la connaissance des écosystèmes forestiers et la promotion de leur aménagement, dans une approche multi ressources; (ii) la reconstitution des forêts et les plantations forestières; (iii) le renforcement des capacités nationales en moyens humains et en équipement et (iv) le développement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale.

1.1.2 Les activités du présent projet rentrent dans la ligne directrice des stratégies de mise en œuvre de la politique forestière du Congo, ci-haut mentionnées. Il s'agit essentiellement des activités suivantes : (i) la réalisation de l'inventaire forestier national, (ii) l'élaboration d'un plan national d'affectation des terres, (iii) le renforcement des capacités du personnel du Centre National d'Inventaire d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF), (iv) la création et gestion d'une base de données pour une meilleure quantification de stocks de carbone forestier et (v) l'organisation d'un système de suivi permanent des ressources forestières.

1.1.3 Le projet contribuera également à la mise en œuvre du Plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), et plus particulièrement les axes 2, 6 et 9 relatifs à la connaissance de la ressource, au développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté, au développement des mécanismes de financement. La COMIFAC regroupe dix (10) pays de l'Afrique Centrale, à savoir : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao-Tomé & Principe et Tchad. Le Plan de convergence de la COMIFAC a pour objet de définir les axes prioritaires d'intervention en matière de gestion forestière et de conservation à l'échelle des dix pays membres de la Commission, avec des actions sous-régionales, des actions transfrontalières et des actions nationales. Ce Plan, qui comprend dix (10) axes stratégiques, est reconnu comme le document de référence pour orienter les actions et les financements des pays membres de la COMIFAC.

1.1.4 Le projet est en ligne avec le Document de stratégie pays (DSPA) 2008-2012 de la Banque qui vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des OMD. En effet, les objectifs du projet contribueront à l'amélioration du bien-être des populations locales à travers : 1) une connaissance et une meilleure gestion des ressources forestières ; 2) la sécurisation et une meilleure affectation des terres en vue d'améliorer la productivité agricole. Le lien du projet avec la stratégie d'assistance de la Banque est également établi du fait que les informations fournies par l'inventaire forestier multi-ressources sur les produits ligneux et non ligneux, les terres et leur utilisation seront utiles dans le processus de la planification de l'économie nationale. En outre, par ses activités de renforcement des

capacités du personnel des services techniques et antennes du CNIAF, le projet est en lien avec le Document de stratégie d'intégration régionale (DSIR) 2001-2015 et plus particulièrement le pilier sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

## **1.2 Justification de l'intervention du FFBC**

1.2.1 Le présent projet contribuera à l'atteinte des objectifs du FFBC. Ses activités couvrent en effet trois domaines d'intervention du FFBC, à savoir : (1) la gestion forestière et pratiques durables; (2) le suivi écologique et socio-économique et données de référence; (3) les avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème. La contribution du FFBC au financement de ce projet permettra une meilleure planification des ressources forestières existantes en vue de leur gestion durable et d'une meilleure évaluation de leur impact sur le plan économique, social et environnemental. De même, la quantification des produits forestiers ligneux et non ligneux favorisera le développement des filières de production et de transformation des PFNL avec comme impact à moyen ou long terme une amélioration des revenus et des conditions de vie des populations locales. Le projet fournira également des éléments pertinents de réponse aux préoccupations de la REDD, en matière du suivi permanent du couvert forestier et de la détermination du stock de carbone au Congo. Le projet touche les trois axes du Plan de convergence de la COMIFAC ciblés prioritairement par le FFBC, à savoir les axes 2, 6 et 9 relatifs à la connaissance de la ressource, au développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté, au développement des mécanismes de financement.

1.2.2 Le projet répond par ailleurs au caractère innovant des projets éligibles au financement du FFBC. En effet, le projet revêt des aspects innovateurs se traduisant par : (i) la mise en place d'un système d'évaluation permanente des ressources forestières nationales ; (ii) l'approche méthodologique intégrée et participative pendant la collecte des données ; (iii) la disponibilité des éléments pertinents en réponse aux préoccupations de la REDD, en rapport avec le suivi du couvert forestier, la détermination du stock de carbone, l'occupation et l'utilisation des terres.

## **1.3 Coordination de l'aide**

1.3.1 Les appuis financiers provenant des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sont gérés de manière séparée et par chaque bailleur de fonds. La Banque mondiale, la FAO et l'AFD sont les principaux partenaires techniques et financiers qui interviennent dans le secteur forestier au Congo. Il existe depuis décembre 2008 un Cadre de concertation des partenaires techniques et financiers (CCPTF) constitué des représentants des principaux PTF bilatéraux et multilatéraux résidents au Congo sous la direction du PNUD. Le CCPTF se réunit tous les trois mois. Par ailleurs, treize Groupes thématiques /sectoriels ont également été créés au sein du CCPTF dont le comité de coordination des PTF du secteur Forêts/Environnement avec comme chef de file l'AFD. Ce comité a un double avantage : il permet d'éviter le développement des actions dupliquées à perte et surtout de développer des synergies entre les différentes initiatives.

Financement des PTF par domaine, 2001-2006							
(en millions de dollars des E.U.)							
	Agriculture	Gouvernance	Stabilité macro	Social	Infrastructure	Démobilisation	Total
Banque mondiale		7	41	39		17	104
Union Européenne		6,2	43,3	12,7	65	14,4	141,7
PNUD		8,7		1,2	1,6		11,4
AFD		9,7	34,7	9,2			53,6
FIDA	13						13
BADEA				6,4			
Financement des PTF par domaine, 2008-2012							
(en millions de dollars des E.U.)							
	Infrastructure	Social	Gouvernance	Justice	Autres	Total	
Banque mondiale	48,5	39,6	18,1		20 (Forets)	126,2	
Union Européenne	178,9	24,5	13,2	19,8	15,1	251,4	
AFD	8,2	9,9	0	0	8.9 (y compris Environnement)	27	

Source : Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration (MEPATI) ; Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public (MFBPP) ; OCDE.

## II. DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1 Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de contribuer à une gestion et une utilisation durable des écosystèmes forestiers du Congo ainsi qu'à l'amélioration du bien-être des populations locales. Le projet vise les objectifs spécifiques suivants: (1) la connaissance de la ressource forestière nationale; (2) la sécurisation et une meilleure affectation des terres en vue d'améliorer la productivité agricole.

### 2.2 Composantes du projet

2.2.1 Les activités du projet sont regroupées en quatre composantes qui sont brièvement décrites dans le tableau suivant :

Tableau 3.2: Composantes du projet

N°	Nom de la composante	Coût estimatif (€)	Description des composantes
A	Gestion forestière et pratiques durables	1.841.564	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation de l'inventaire forestier national qui permettra de disposer des informations sur les produits forestiers ligneux et non ligneux, les terres et leur utilisation: Conception d'une approche harmonisée pour l'évaluation et le suivi des ressources ; Formation du personnel national; Formation des équipes de terrain ; Atelier national sur la méthodologie pour l'évaluation des ressources forestières; Travail de terrain pour la collecte des données; Construction et développement de la base des données ; saisie et traitement des données; Préparation des rapports; Atelier sur les résultats du projet et définition des actions à suivre.</li> <li>▪ Elaboration de la cartographie d'occupation et d'utilisation des terres au niveau national.</li> <li>▪ Renforcement des capacités du personnel des services techniques et antennes du CNIAF en cartographie, collecte et traitement des données, création et gestion des bases de données.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration d'un plan national d'affectation des terres et mis en place des comités de concertation et de gestion des conflits relatifs à l'utilisation des terres.</li> </ul>
B	Suivi écologique et socio-économique et données de références	261.948	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation d'un système de suivi permanent des ressources forestières. Ceci permettra la disponibilité des placettes permanentes géo-référencées, la formation et l'opérationnalisation des équipes de suivi ainsi que la maîtrise des taux de variation des ressources forestières. Les actions suivantes seront entreprises : Elaboration d'un manuel de suivi permanent des ressources forestières ; Renforcement des capacités des structures locales décentralisées par département; Formation du personnel local et des équipes de terrain; Ateliers locaux sur la méthodologie pour évaluation des ressources en arbres et forêts; Travail de terrain pour la collecte des données ; Développement de la base des données ; saisie et traitement des données; préparation des rapports ; Elaboration des procédures, Dispositions institutionnelles et organisationnelles du système de suivi permanent des ressources forestières nationales.</li> </ul>
C	Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème	136.371	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création et gestion d'une base de données pour une meilleure quantification de stocks de carbone forestier. L'inventaire permettra d'évaluer le stock de carbone disponible dans l'ensemble des formations forestières du pays. Ces données permettront d'établir des niveaux de référence dans le cadre du scénario de référence national et de mettre en place un système approprié de mesurage, rapportage et vérification (MRV). Ces deux outils sont nécessaires à la décision permettant de bien engager le pays dans les négociations relatives aux marchés du carbone.</li> </ul>
D	Gestion du projet	675.997	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place de l'équipe du projet</li> <li>▪ Acquisition des biens et services du projet</li> <li>▪ Gestion administrative et financière du projet</li> </ul>

### 2.3 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

Tableau 2.2: Comparaison des solutions techniques étudiées et des solutions retenues

Solution retenue	Solution étudiée	Causes du rejet
Réalisation de l'Inventaire, de la cartographie et du plan d'affectation des terres par les services techniques nationaux	Une ONG spécialisée réalise les inventaires, la cartographie et le plan d'affectation des terres	Absence d'appropriation et de durabilité. En plus, solution beaucoup plus coûteuse.
Suivi de la dynamique du couvert forestier par les services techniques nationaux	Un Consultant international installe des placettes permanentes et suit la dynamique du couvert forestier	Non appropriation du projet par les experts nationaux et risque de non durabilité En plus, solution beaucoup plus coûteuse
Développement par les services techniques nationaux d'une base de données sur la dynamique forestière et d'un système pilote MRV national	Un consultant international développe une base de données sur la dynamique forestière et un système pilote MRV	Absence d'appropriation et de durabilité. En plus, solution beaucoup plus coûteuse.

## 2.4 Type de projet

L'opération considérée est un projet. Il constitue une phase primordiale dans le processus REDD au Congo et une base indispensable pour les décisions ultérieures en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Il fournira des éléments pertinents en réponse aux préoccupations de la REDD, en rapport avec le suivi du couvert forestier, la détermination du stock de carbone, l'occupation et l'utilisation des terres. Une meilleure connaissance de la ressource permettra une bonne planification du développement économique.

## 2.5 Coût du projet

2.5.1 Le coût total du projet est estimé à 2.915.880 € hors taxes et hors douane. Tous les coûts ont été calculés en monnaie locale et convertis ensuite en euro. Les droits de douane et taxes seront à la charge de l'État. Une provision pour hausse des prix de 4% composés a été appliquée sur l'ensemble des composantes (ce taux d'inflation a été fourni par le Ministère congolais chargé des finances et du budget). Le coût n'inclut pas d'imprévus physiques compte tenu de la nature du projet portant sur des activités de collecte et d'analyse des données et dont les incertitudes d'exécution en terme physique sont pratiquement faibles, comparé à d'autres projets qui incluent par exemple des travaux de plantation ou d'ingénierie, ou nécessitant des équipements et matériel complexes. Le résumé des coûts estimatifs par composante et par catégorie de dépenses est présenté dans les tableaux 2.3 et 2.4 ci-après :

*Tableau 2.3 : Résumé des coûts estimatifs par composante*

COMPOSANTES	Monnaie locale	Devises	Total	% Devises
Gestion forestière et pratiques durables	1.426.224	313.073	1.739.297	18
Suivi écologique et socio-économique et données de références	25.677	207.193	232.870	89
Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème	127.633	0	127.633	0
Gestion du projet	629.348	630	629.978	0,1
<b>Coût de base</b>	<b>2.208.882</b>	<b>520.896</b>	<b>2.729.778</b>	<b>19</b>
Provision pour hausse des prix (4% composés)	155.739	30.363	186.102	16
<b>Coût estimatif total</b>	<b>2.364.621</b>	<b>551.259</b>	<b>2.915.880</b>	<b>19</b>

*Tableau 2.4 : Résumé des coûts estimatifs par catégorie de dépenses*

CATEGORIES	Monnaie locale	Devises	Total	% Devises
Biens	63.433	462.939	526.372	88
Services	328.424	57.957	386.381	15
Personnel	438.468	0	438.468	0
Coûts opérationnels	1.137.685	0	1.137.685	0
Frais divers de gestion	240.872	0	240.872	0
<b>Coût de base</b>	<b>2.208.882</b>	<b>520.896</b>	<b>2.729.778</b>	<b>19</b>
Provision pour hausse des prix (4% composés)	155.739	30.363	186.102	16
<b>Total</b>	<b>2.364.621</b>	<b>551.259</b>	<b>2.915.880</b>	<b>19</b>

2.5.2 Le financement du projet sera assuré par le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) ainsi que le Gouvernement congolais. Le FFBC apporterait une contribution d'un montant de **2.415.674 €** représentant 83% du coût du projet. La contribution du gouvernement congolais est évaluée à 500.206 € (soit 17% du coût total du projet) représentant les salaires du personnel du Centre National d'Inventaire d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF) impliqué dans la mise en œuvre du projet, la location des bureaux, le mobilier de bureaux et les frais bancaires.

*Tableau 2.5 : Sources de financement*

Sources de financement	Monnaie locale	Devises	Total	% Total
FFBC	1.864.415	551.259	2.415.674	83
Gouvernement congolais	500.206	0	500.206	17
<b>Coût total estimatif</b>	<b>2.364.621</b>	<b>551.259</b>	<b>2.915.880</b>	<b>100</b>

2.5.3 Le calendrier des dépenses se présente comme suit :

*Tableau 2.6 : Calendrier des dépenses par composante (en €)*

COMPOSANTES	A1	A2	A3	Total	% Total
Gestion forestière et pratiques durables	1.232.507	640.369	262.638	1.841.564	63
Suivi écologique et socio-économique et données de références	0	0	261.948	261.948	9
Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème	58.430	60.768	17.173	136.371	5
Gestion du projet	266.237	269.579	140.181	675.997	23
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>1.556.694</b>	<b>677.246</b>	<b>681.940</b>	<b>2.915.880</b>	<b>100</b>

2.5.4 La composante « Gestion du projet », qui représente 23% du coût total du projet, inclut en grande partie les dépenses de la contrepartie nationale et principalement les salaires du personnel national impliqué dans le projet (équivalent à 410.689 €). Les dépenses financées par le FFBC dans cette composante ne représentent que 6% du coût total du projet (soit 175.791 €) et concernent : l'acquisition d'un logiciel de comptabilité, la formation dans l'utilisation de ce logiciel, l'élaboration d'un manuel des procédures administratives et financières et les fournitures de bureaux.

## 2.6 Zone et bénéficiaires du projet

2.6.1 Le Congo compte douze (12) départements administratifs qui sont tous concernés par le projet. Il a donc une portée nationale. Les bénéficiaires finaux du projet sont constitués principalement par l'ensemble de la population congolaise, estimée à 3,8 millions d'habitants. Le projet sera particulièrement bénéfique aux collectivités locales, aux organisations de la société civile, au secteur privé et aux structures étatiques impliquées dans la planification et la gestion du secteur forestier et l'aménagement du territoire. En effet, le projet servira de cadre de collaboration et de concertation efficace entre les différents acteurs dans les secteurs des forêts et de l'environnement. Il permettra aux décideurs et aux parties prenantes de faire une meilleure planification du développement de l'économie nationale. Le projet permettra également le renforcement des capacités nationales en matière de collecte, d'analyse et de gestion de l'information.

2.6.2 Pendant la phase de mise en œuvre du projet, certaines catégories de personnes vont bénéficier du travail salarié et seront directement bénéficiaires du projet, en plus des bénéficiaires communautaires. Il s'agit de 100 opérateurs de saisie du Système d'Information Géographique (SIG) dont 40% des femmes, de 200 techniciens chefs d'équipes dont 20% des femmes, de 4500 personnes qui seront employées temporairement dans le cadre de l'inventaire forestier multi ressources, dont 70% des populations locales et autochtones.

## **2.7 Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet**

2.7.1 Lors des phases d'identification et de conception du projet, un séminaire et deux ateliers nationaux ont été organisés : un séminaire national d'information et d'échange d'expériences qui a regroupé les représentants de l'ensemble du spectre des acteurs et partenaires concernés par la gestion des ressources forestières et des problèmes environnementaux (Populations, Société civile, ONG, Institutions étatiques, Partenaires de coopération); un atelier national regroupant les spécialistes en inventaire forestier pour discuter et finaliser l'approche et la méthode d'évaluation et de suivi à long terme de l'état des ressources en ressources forestières et environnement; un atelier de travail pour d'une part, définir l'étendue de l'information à collecter dans le cadre d'une évaluation nationale des ressources forestières et, d'autre part, finaliser la liste nationale des variables biophysiques et socioéconomiques sur les ressources forestières, les arbres hors forêts et la biodiversité.

2.7.2 Dans le processus de conception et d'évaluation du projet, le Secrétariat du FFBC a effectué deux missions au Congo Brazzaville, en janvier et avril 2010, pour discuter des enjeux du projet avec les parties prenantes. La compilation et la synthèse des idées émises et des thèmes traités au cours de ces diverses rencontres ont donné lieu au présent rapport d'évaluation. Les experts de la Banque ont été impliqués dans le processus d'évaluation du projet à travers les différents commentaires émis en vue d'améliorer la qualité du présent rapport.

2.7.3 Pendant la phase d'exécution du projet, les approches participatives suivantes sont préconisées : la collaboration des populations locales dans la collecte des données; l'organisation d'un atelier de travail regroupant les responsables forestiers pour passer en revue et valider les résultats d'inventaire et d'évaluation ; l'organisation d'une réunion regroupant les acteurs du secteur forestier et de l'aménagement du territoire afin de partager les résultats atteints et assurer leur large diffusion; l'organisation des campagnes de sensibilisation, d'information, et de concertation au niveau départemental et national dans le cadre du processus d'affectation des terres.

## **2.8 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet**

2.8.1 Le portefeuille des opérations financées par la Banque depuis la normalisation des relations avec le Congo à la fin de 2004 comporte sept opérations (y compris deux opérations régionales) avec un montant total de 94,525 millions d'UC. A cela il faut ajouter une allocation de 3,22 MUC au titre de l'appui technique ciblé de la facilité des Etats fragiles. Les secteurs couverts sont le multisectoriel pour 2,55 millions d'UC (2,7%); le secteur des équipements collectifs avec 12,75 millions d'UC (13,5%) ; le secteur social pour 14,8 millions d'UC (15,6%); le secteur des transports pour 63,315 millions d'UC (67%); le secteur agricole pour 1 million d'UC (1,1%); et le secteur privé pour 114 000 UC (0,1%). Dans le secteur forestier, le Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) est la seule opération financée récemment par la Banque dans la sous-région. Ce

programme a démarré en 2009 et sa durée d'exécution est de 5 ans. Il couvre six (06) paysages écologiques sur les douze (12) que compte le Bassin du Congo. Ses bénéficiaires incluent les populations des dix pays-membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), dont le Congo. L'objectif de ce programme est de contribuer à la gestion durable et concertée des ressources forestières et des aires protégées représentatifs de la diversité biologique et des écosystèmes de la Sous-région d'Afrique Centrale, pour le bien-être des populations et l'équilibre écologique de la planète. Les projets financés par le FFBC auront un rôle complémentaire au PACEBCo. La conception des projets soumis au FFBC tiennent compte de la synergie avec ce programme, surtout en ce qui concerne les axes d'intervention. C'est dans le but de rechercher toujours cette synergie que la Coordinatrice du FFBC est membre du Comité de pilotage du PACEBCo.

2.8.2 La revue de portefeuille réalisée par la Banque en septembre 2009 indique que la performance du portefeuille a été jugée globalement satisfaisante. Le taux de décaissement moyen du portefeuille des projets nationaux est de 9,43% (28,56% sans les opérations régionales). Le Gouvernement a respecté ses engagements dans la budgétisation et le décaissement des fonds de contrepartie nationale. Dans certains cas comme le projet PACDIP, la contrepartie a été décaissée entièrement (100%) pendant que le décaissement sur le FAD est autour de 34,71%. L'expérience récente avec d'autres bailleurs a montré que le Congo a contribué quatre fois ce que le Bailleur apporte comme financement et que le Gouvernement a déjà libéré une importante partie de sa contribution au premier décaissement. Le principal problème du portefeuille concerne le manque de familiarisation des homologues nationaux avec les procédures de la Banque et les difficultés de coordination, conséquence de la longue suspension de la coopération avec la Banque.

2.8.3 Malgré le peu d'expérience avec la Banque, le CNIAF a toutefois bénéficié des acquis d'autres projets financés par d'autres bailleurs de fonds, entre autres : le Projet sur la géomatique (financé par l'OIBT) qui a permis au CNIAF de s'approprier de l'outil Télédétection et SIG et de renforcer ses capacités en cartographie numérique ; la phase pilote du projet réalisé avec la FAO sur l'évaluation des ressources forestières qui a permis l'adaptation d'un manuel national pour le relevé intégré de données sur le terrain, l'acquisition du matériel technique de collecte et de traitement des données dans le cadre de la formation et le recyclage de 45 chefs d'équipe de collecte des données (actuellement, 130 Unités d'Echantillonnage sont couvertes sur le terrain). Ainsi, dans le cadre du présent projet, les spécifications du matériel technique à renouveler sont connues, les manuels de collecte et de traitement des données sont acquis, un noyau des chefs d'équipes de collecte et de traitement des données est disponible.

## **2.9 Principaux indicateurs de performance**

2.9.1 Les principaux indicateurs de performance figurent dans le cadre logique du projet et peuvent se résumer comme suit : une carte d'occupation et d'utilisation des terres; un plan d'affectation des terres ; le stock de carbone forestier quantifié sur une superficie de 22,4 millions d'ha de forêts; la superficie des terres subdivisées selon leur vocation; une base de données sur les produits forestiers ligneux et non ligneux, les terres et leur utilisation.

## **III.FAISABILITE DU PROJET**

### **3.1 Faisabilité technique**

3.1.1 L'efficacité de mise en œuvre du projet repose sur les capacités du CNIAF se traduisant d'une part, par l'expertise du personnel du CNIAF affecté au projet et, d'autre part, son approche qui vise

l'encadrement de proximité. Le CNIAF compte une unité technique de quinze (15) ingénieurs des Eaux et Forêts. Ces derniers ont amélioré leurs connaissances dans le cadre de l'initiative FAO sur les inventaires forestiers nationaux. Quarante-cinq (45) techniciens forestiers diplômés et sans emplois seront recrutés et recevront des formations complémentaires pour valoir au poste de chefs d'équipes de collecte et de saisie des données. Les équipes de terrain seront complétées par des Guides, Botanistes, Boussoliers et autres personnels d'appui recrutés et formés dans chaque localité de la zone de travail.

Par ailleurs, pour garantir l'encadrement et le transfert permanent des connaissances, les équipes seront accompagnées sur le terrain par un superviseur des travaux pour pallier aux éventuelles insuffisances pratiques. Les connaissances des guides seront mises à contribution pour accéder aux Unités de collecte des données et les autorités locales et départementales seront régulièrement consultées pour faciliter l'accueil et la circulation des équipes dans la zone d'études.

### **3.2 Performances économiques et financières**

3.2.1 L'analyse du taux de rentabilité ne peut s'appliquer dans le cadre de ce projet dont les activités majeures pendant la période de financement portent sur la collecte, l'analyse et le traitement des données d'inventaire forestier, la mise en place d'un système de suivi permanent des ressources forestières. Cependant, le projet a des avantages économiques et financiers qui se traduisent par : (i) des revenus de près de 300 millions FCFA chaque année qui seront versés au titre des salaires des inventaristes impliqués comme main-d'œuvre additionnelle dans le cadre de l'inventaire forestier national ; (ii) le développement des filières de production et de transformation des PFNL qui serait favorisé par la quantification des produits forestiers ligneux et non ligneux ; (iii) un développement rural, régional et national basés sur une meilleure planification des ressources forestières et une meilleure affectation des terres avec comme impact à terme l'amélioration de la productivité agricole. La quantification des stocks de carbone ainsi que le suivi permanent des ressources forestières sont des facteurs qui favoriseront la participation du Congo au processus REDD+ et qui permettront au pays de bénéficier à long terme des avantages de paiement des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème.

### **3.3 Impact environnemental et social**

#### *Environnement*

3.3.1 Le projet est classé dans la catégorie environnementale 3 selon les critères de la Banque. Cette catégorisation se justifie par le fait que le projet n'a pas d'impact environnemental négatif mais induira plutôt des effets positifs sur l'environnement dans le sens où il identifiera les problèmes liés à la diversité biologique et suggérera des solutions nécessaires pour le maintien des habitats naturels en fonction de leur stade de dégradation. Le projet permettra, pour la première fois, de faire un véritable état des lieux au Congo des ressources forestières, d'occupation et d'utilisation des terres. Le projet offrira donc la possibilité de révision de la politique forestière et des stratégies y relatives afin de garantir la gestion durable et la conservation des forêts. Aussi, les résultats du projet permettront la réalisation des évaluations permanentes des ressources forestières nationales à partir du dispositif d'échantillonnage permanent, ce qui va faciliter le suivi et le contrôle des risques de dégradations éventuelles et d'interventions rapides.

### ***Changement climatique***

3.3.2 Ce projet n'a pas d'impact direct sur le changement climatique. Cependant, il constitue une base indispensable pour les décisions ultérieures en faveur de la lutte contre les changements climatiques. En effet, les résultats de l'inventaire forestier national sont attendus par le projet REDD+ afin d'estimer les stocks de carbone des forêts du Congo et les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation. Le projet bénéficiera de manière indirecte à la région de l'Afrique centrale et à la planète entière à partir du rôle que jouent les forêts du Bassin du Congo en matière de changement climatique.

### ***Genre***

3.3.3 Une attention particulière sera accordée à la question du genre lors du recrutement des techniciens ou des inventaristes. A compétence égale, le recrutement des jeunes femmes sera privilégié. L'approche appliquée pendant la phase pilote d'évaluation des ressources forestières mise en œuvre par la FAO sera observée dans le cadre du présent projet (sur un effectif de 20 personnes, on compte 3 filles de niveau Ingénieur et 3 stagiaires de même niveau).

### ***Social***

3.3.4 Le projet produira des résultats qui auront des effets positifs sur l'environnement local des populations rurales et sur la pérennité de leurs ressources. Il mettra en évidence toute la gamme de produits forestiers ligneux et non ligneux ainsi que les services avec leur importance économique, sociale et environnementale. Le plan national de gestion durable des PFNL au Congo sera doté de données de base pour son développement. Le projet constituera un cadre de collaboration et de concertation efficace entre les différents acteurs dans les secteurs des forêts et de l'environnement. L'inventaire forestier national contribuera à l'élaboration du plan national d'affectation des terres qui permettra une amélioration de la productivité agricole, par une participation plus accrue des populations.

3.3.5 Le projet permettra le renforcement des capacités locales et créera des emplois. En effet, 15 Ingénieurs du CNIAF bénéficieront d'une formation complémentaire pour la supervision des équipes, 100 Opérateurs de saisie des données SIG seront techniquement formés, 150 Techniciens chefs d'équipe seront formés pour mener à bien le suivi et l'évaluation des ressources forestières et 4500 emplois seront créés pour la main-d'œuvre additionnelle en matière d'inventaire forestier multi ressources sur l'ensemble du territoire national.

### ***Déplacement involontaire de population***

3.3.6 La nature des activités du projet n'entraîneront aucun déplacement de la population (activités de type recherche : collecte, analyse et élaboration des cartes et autres documents).

## IV. EXECUTION

### 4.1 Dispositions en matière d'exécution

#### *Dispositions institutionnelles*

4.1.1 Le projet sera exécuté par le Centre National d'Inventaire d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF). Le CNIAF est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et l'autonomie de gestion. Il est placé sous la tutelle du Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEFE) et est chargé de mettre en œuvre la politique nationale en matière d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques.

4.1.2 Le choix du CNIAF pour la mise en œuvre du projet repose essentiellement sur le fait qu'il s'agit de la structure nationale chargée de mettre en œuvre la politique nationale en matière d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques. Par ailleurs, le CNIAF possède des capacités techniques liées à son expertise dans le domaine de l'inventaire forestier et une équipe d'Ingénieurs qualifiés. L'expertise du CNIAF s'est en outre améliorée dans le cadre de l'initiative FAO sur les inventaires forestiers nationaux, antérieurement gérée par cette structure.

4.1.3 L'équipe de gestion du projet sera composée comme suit : 1 Coordonnateur National (Directeur du CNIAF), 1 Chef de service Inventaire Forestier, 1 Superviseur technique, 1 Homologue national en passation des marchés et 1 Comptable. Cette équipe sera appuyée par : 1 secrétaire, 2 chauffeurs mécaniciens, 50 techniciens de terrain (chefs d'équipes) et 150 ouvriers. Les équipes de terrain seront complétées par des Guides, Botanistes, Boussoliers et autre personnel d'appui recruté et formé dans chaque localité de la zone de travail. Pour garantir l'encadrement et le transfert permanent des connaissances, ces équipes seront accompagnées sur le terrain par un superviseur des travaux pour pallier aux éventuelles insuffisances pratiques. Les connaissances des guides seront mises à contribution pour accéder aux Unités de collecte des données et les autorités locales et départementales seront régulièrement consultées pour faciliter l'accueil et la circulation des équipes dans la zone d'études.

4.1.4 Des services de consultants seront acquis, par le biais de bureaux d'études, pour la production cartographique et l'élaboration des plans d'affectation des terres. Par ailleurs, des consultants individuels seront recrutés pour le suivi des équipes d'inventaire, le suivi des placettes permanentes, l'assistance technique en passation des marchés, l'élaboration d'un manuel de procédures administratives et financières ainsi que la formation du comptable du projet. Une convention par entente directe sera signée avec la FAO dans le cadre du traitement et analyse des données de l'inventaire ainsi que la production des rapports de l'inventaire.

4.1.5 Un Comité de pilotage du projet sera mis en place dès la signature de l'Accord de don. Il sera présidé par le Directeur de Cabinet du Ministère en charge des Forêts (MDDEFE), et comprendra les membres suivants : l'Inspecteur Général des Services du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement; trois Conseillers du MDDEFE (Forêts, Faune et aires protégées, développement durable et Environnement); le Directeur Général de l'Economie Forestière ; le Directeur Général de l'Environnement; le Directeur Général du Développement Durable; le Directeur des Forêts; le Directeur de la Faune et des Aires Protégées; le Directeur de la valorisation des Ressources Forestières; le Directeur du Fonds Forestier/Congo ; le Directeur des Etudes et de la

Planification; l'Inspecteur des Forêts; l'Inspecteur de la Faune et aux aires protégées; 1 représentant du Ministère des Affaires foncières et du domaine public; 1 représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; 1 représentant du Ministère chargé de l'aménagement du territoire, 2 représentants des ONG de développement, 3 représentants des préfectures, 3 représentants des comités des villages, 1 représentant du Centre National de Statistiques et des Etudes Economiques (CNSEE) ainsi qu'1 représentant de la coordination nationale REDD++. Le Comité de pilotage se réunira deux fois par an en sessions ordinaires sur convocation de son président. Toutefois, il pourrait se réunir en sessions extraordinaires en cas de besoin. Pendant les sessions du Comité de pilotage, le secrétariat sera assuré par le Coordonnateur du projet. Le Comité de pilotage aura pour tâches: (i) l'analyse et l'approbation du plan de travail et du budget annuels et (ii) l'analyse et la validation des rapports d'activités annuels, des rapports de suivi-évaluation et d'achèvement du projet.

### ***Dispositions relatives à l'acquisition des biens et services***

4.1.6 Une étude commanditée par la Banque (ORPF.1) sur l'opportunité de l'utilisation des procédures nationales est en cours afin d'en juger la convergence avec les principes standards et universels d'acquisition. En attendant les conclusions de cette étude, toutes les acquisitions de biens, travaux et services de consultants financés au titre des ressources octroyées par le FFBC se feront selon les règles et procédures du Groupe de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux (Edition de Mai 2008) ou selon le cas, aux règles et procédures de la Banque pour l'utilisation des consultants (Edition de Mai 2008), telles que modifiées par les procédures opérationnelles du FFBC, à l'aide des dossiers d'appel d'offres types de la Banque. Le CNIAF sera chargé des acquisitions des biens, travaux, services de consultants et autres (selon le cas tel que décrit en détail à l'Annexe 2). Les ressources, capacités, expertise et expérience du CNIAF sont présentées en détail à l'Annexe 2.

4.1.7 La procédure de revue a posteriori est autorisée aux conditions spécifiques définies à l'Annexe 2.

### ***Dispositions relatives aux décaissements***

4.1.8 Les ressources du don FFBC seront décaissées conformément aux règles de procédure de la Banque et aux Procédures Opérationnelles du FFBC. Les deux méthodes de décaissement suivantes seront utilisées : (i) la méthode du paiement direct pour le paiement des contrats d'un montant supérieur à 24.000 €, relatifs aux travaux, biens et services; (ii) la méthode du compte spécial ou Fonds de roulement (FDR) pour les contrats de biens et services d'un montant inférieur à 24.000 € et pour la couverture des coûts opérationnels, les indemnités du personnel impliqué dans le projet, ainsi que les frais divers de gestion.

4.1.9 Pour recevoir les ressources du don, le CNIAF ouvrira un compte spécial au nom du projet dans une banque commerciale acceptable pour la Banque. Les décaissements se feront selon les dispositions du Manuel des décaissements de la Banque, et sous forme d'avances conformément à un programme de travail et budget annuels préalablement approuvés par le Secrétariat du FFBC. Chaque demande de décaissement d'une avance sera soumise au Secrétariat du FFBC pour approbation et couvrira une période maximale de six mois d'activités. Le réapprovisionnement du compte spécial sera fait sur la base des demandes du CNIAF, accompagnées des justificatifs d'au moins 50% de l'avance précédemment reçue.

## *Gestion financière et audit*

4.1.10 La comptabilité du projet sera autonome et distincte de celle de l'Agence d'exécution, le CNIAF. Le dispositif en place au niveau de cette entité sera renforcé et des dispositions seront prises pour que la gestion financière du projet soit satisfaisante à travers la mise en place du dispositif dont les détails se trouvent en annexe 5. Un manuel des procédures administratives, financières et comptables sera élaboré et devra permettre de définir clairement les attributions de chacune des parties impliquées dans la mise en œuvre du projet. Un système comptable informatisé (logiciel à acquérir et à paramétrer) sera mis en place pour assurer la tenue des comptabilités financière et matière en vue de la production régulière et à temps des états financiers et rapports de gestion administrative. Le risque lié à la gestion financière demeure substantiel. Le projet fera l'objet de deux supervisions sur site par an afin de s'assurer que le système reste opérationnel tout au long de la vie du projet. Ce nombre de supervisions par an pourrait être ramené à un seul si le niveau du risque diminuait. Le dispositif décrit sur la base des informations fournies fera l'objet d'une revue lors du lancement du projet.

4.1.11 Les états financiers annuels consolidés du projet, tout comme le compte de contrepartie, feront l'objet d'un audit annuel par des auditeurs externes indépendants, jugés acceptables par la Banque et recrutés par FFBC. Le recrutement de l'auditeur se fera sur une base compétitive suivant la procédure de liste restreinte. Celle-ci sera composée de bureaux dûment enregistrés dans l'ordre des experts comptables nationaux avec des attestations récentes de leur autorisation à conduire des missions d'audit. Les auditeurs externes certifieront les comptes annuels y compris les dépenses du compte spécial et les états certifiés de dépenses. Les termes de référence (TDR) de l'auditeur doivent être établis selon le modèle type de la Banque.

## **4.2 Suivi-évaluation et rapports**

4.2.1 Le suivi-évaluation du projet sera assuré par la Direction Générale de l'Economie Forestière du MDDEF, qui a mis en place un cadre de suivi-évaluation des projets. Des missions périodiques de suivi et contrôle des activités sur le terrain seront effectuées deux fois par an.

4.2.2 Le CNIAF préparera des rapports d'activités trimestriels et annuels qui préciseront l'état d'exécution physique du projet, les acquisitions réalisées, le niveau d'exécution des dépenses, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet et les mesures prises ou envisagées pour améliorer la gestion du projet. De même, le CNIAF préparera chaque année un plan de travail et budget annuels qu'il soumettra au Secrétariat du FFBC pour examen et approbation.

4.2.3 Le projet sera également supervisé de manière périodique par le Secrétariat du FFBC pour vérifier les réalisations du projet sur le terrain, évaluer le niveau d'atteinte des résultats escomptés, donner des orientations et formuler des recommandations pour une meilleure efficacité dans la gestion du projet et dans le sens de l'atteinte des objectifs fixés. Le Chargé des opérations du FFBC basé à Kinshasa, appuyé par le bureau régional de la BAD à Kinshasa, fera un suivi plus rapproché du projet.

4.2.4 A la fin du projet, le CNIAF rédigera le rapport d'achèvement du projet qu'il soumettra au Secrétariat du FFBC. Ce dernier effectuera une mission d'achèvement pour évaluer les réalisations et les performances du projet, tirer les leçons apprises et les meilleures pratiques.

### 4.3 Gouvernance

4.3.1 Sur le plan de la gouvernance économique au Congo, des efforts ont été faits en matière de lutte contre la corruption et la fraude. Le Gouvernement a en effet mis en place la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude (CNCCF) et adopté la Loi établissant l'Observatoire sur la corruption. En termes de participation, le principe de la déconcentration et la décentralisation est retenu par la constitution, mais le transfert des ressources nécessaires aux collectivités demeure une préoccupation. L'amélioration de l'accès du public à l'information et le renforcement des capacités des Organisations de la société civile (OSC) demeurent des actions qu'il conviendrait d'entreprendre pour une meilleure participation.

4.3.2 Dans le cadre de la gestion des projets, les problèmes de gouvernance constatés au Congo sont essentiellement liés aux faibles capacités en matière de passation des marchés et de gestion financière des projets. Afin de réduire les risques liés à ces faiblesses, le projet prévoit le renforcement des capacités de gestion administrative et financière du CNIAF à travers la mise en place d'un Système Informatisé de Gestion Administrative, Comptable et Financière ainsi que le recrutement et la formation d'un comptable. Par ailleurs, les comptes du projet feront l'objet d'un audit commandité par le FFBC à la clôture de chaque exercice. En outre, les revues des acquisitions avec l'assistance rapprochée de l'Expert en acquisitions de la Banque basé à Kinshasa ainsi que les missions régulières de supervision financière devraient permettre la création d'un cadre favorable à la bonne gouvernance. Tous ces facteurs devraient contribuer à réduire le risque fiduciaire.

### 4.4 Durabilité

4.4.1 La durabilité des acquis du projet est assurée à travers : (i) la conformité du projet avec la politique forestière nationale et l'engagement du Gouvernement du Congo à sa mise en œuvre (mise en place d'une structure nationale-CNIAF-, financement d'une phase pilote à ce projet, mise en place d'un fonds forestier national) ; (ii) le renforcement des capacités du personnel du CNIAF et opérateurs SIG; (iii) le renforcement des capacités institutionnelles par la mise en place d'un dispositif de 450 parcelles permanentes qui seront suivies de façon périodique tous les ans après le projet, du matériel, outils et équipement qui seront utilisés pour la suite du processus.

4.4.2 Après le projet, les données seront collectées périodiquement à intervalle annuel régulier pour permettre d'apprécier les écarts de changement des ressources forestières. Le personnel technique formé sera mis à contribution après le projet pour effectuer la collecte des données et le suivi périodique. Les salaires des fonctionnaires permanents du CNIAF seront payés par l'Etat. Le personnel temporaire, les activités de collecte des informations ainsi que les frais d'entretien du matériel acquis seront supportés par le Fonds forestier national. Toutes les informations et résultats d'analyse seront logés dans un système de suivi et évaluation des ressources forestières nationales développé et géré au sein du CNIAF. Ces informations et résultats seront publiés auprès des décideurs pour contribuer à la révision des politiques et stratégies forestières nationales.

4.4.3 Le financement du système de suivi permanent après projet sera garanti par la décentralisation de certaines activités sous la responsabilité des populations et autorités locales, et les concessionnaires des zones déjà concédées à l'exploitation industrielle de bois d'œuvre. Ce système sera conçu sous forme d'un réseau des parcelles permanentes de collectes des données et d'évaluation des ressources forestières. La sensibilisation et la concertation aideront au développement de la politique forestière

locale. Un cadre juridique sera conçu pour impliquer les budgets des localités dans l'inventaire forestier national, auquel il faut ajouter l'appui du Fonds forestier national.

4.4.4 La gestion forestière nationale sur la base de l'inventaire forestier national et de l'affectation des terres est une initiative innovante dont la durabilité serait consolidée par l'établissement et le développement des mécanismes régulateurs légaux, institutionnels, organisationnels, techniques et financiers. Il est prévu : (1) la décentralisation des activités de collecte des données, (2) la systématisation des réunions de concertation, (3) la sensibilisation et le renforcement des capacités de toutes les parties impliquées à la gestion durable des écosystèmes forestiers, et (4) de veiller périodiquement à l'appropriation des techniques de réalisation de l'inventaire forestier national par les différentes parties prenantes, notamment les acteurs locaux.

4.4.5 La mise en place du Plan d'Affectation des Terres garantira la sécurisation des différents usages des terres et fixera les limites des zones en fonction de leur vocation et réduira les conflits fonciers. Il permettra en conséquence la mise en œuvre d'un développement économique multisectoriel harmonieux. Enfin, les perspectives de mise en œuvre de la politique nationale REDD+ avec l'appui du FCPF, du FFBC et de la Banque Mondiale constituent un facteur qui permet de s'attendre à une durabilité des effets du présent projet. En effet, les financements qui seront injectés dans cette politique et les orientations acquises dégageront à long terme un impact sur les pratiques de gestion des ressources naturelles et susciteront une plus grande sensibilité des populations quant à l'impact des ressources naturelles sur le développement durable.

## **4.5 Gestion des risques**

4.5.1 Les principaux risques du projet et les mesures d'atténuation y afférentes figurent dans le cadre logique du projet. Trois d'entre eux, quoique relativement faibles, méritent d'être soulignés :

### Risque endogène :

- (i) L'ensemble de tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'espace forestier, et en particulier les populations locales et autochtones, risque de ne pas adhérer au même titre à l'initiative de gestion participative des ressources forestières et au processus d'élaboration du plan national d'affectation des terres. La majorité des projets qui s'exécutent dans le milieu forestier au Congo ne prend généralement pas en compte ou n'accorde qu'un intérêt relatif aux populations locales et autochtones. En effet, celles-ci ne sont pas suffisamment informées sur les projets qui sont menés dans le secteur forestier et de ce fait n'y accordent pas d'attention et manifestent quelque fois une attitude d'hostilité. Cet état de fait, s'il n'est pas corrigé, pourrait constituer un risque de non adhésion et de non appropriation du présent projet par les populations. Dans le but d'atténuer ce risque, le CNIAF a déjà fait des consultations avec les partenaires les plus importants. De même, dès la signature de l'accord de don, le CNIAF mènera une campagne de sensibilisation des autres parties prenantes qui ne sont pas directement impliquées dans le projet. Il s'agit essentiellement des collectivités locales, des départements ministériels au niveau central, des administratifs au niveau des départements et des districts. Ce niveau de risque est relativement faible.

### Risques exogènes :

- (ii) La non-disponibilité des plans directeurs de développement socioéconomique sectoriel. Les mesures suivantes permettront d'atténuer ce risque : l'identification préalable des parties impliquées dans la gestion de ressources forestières et des terres, la sensibilisation et la formation de ces dernières, l'appui à l'élaboration des plans directeurs de développement socioéconomiques sectoriels. Ce niveau de risque est relativement faible.
- (iii) L'inexistence des mécanismes nationaux régulateurs de l'inventaire forestier national. Ce risque sera atténué à travers l'initiation et la formalisation des mécanismes légaux, institutionnels, techniques et économiques décentralisés pour la réalisation permanente de l'inventaire forestier national. Ce niveau de risque est relativement faible.

## **4.6 Développement des connaissances**

4.6.1 Le projet permettra aux techniciens du CNIAF de renforcer leurs connaissances en cartographie, en collecte et traitement des données, dans la création et la gestion des bases de données, le montage et la gestion de système de suivi permanent des ressources forestières. A cet effet, une série de formations est prévue dès la première année du projet sur ces thèmes, afin de permettre aux techniciens d'appliquer les techniques acquises et de se familiariser avec elles pendant la période d'exécution du projet, ce qui facilitera la continuité après projet. Le projet permettra également la mise en place de nouvelles approches et notamment le système d'évaluation permanente des ressources forestières nationales, l'approche méthodologique intégrée et participative pendant la collecte des données ainsi que des éléments pertinents de réponse aux préoccupations de la REDD, en matière du suivi du couvert forestier, de la détermination du stock de carbone, de l'occupation et utilisation des terres.

4.6.2 Les connaissances acquises dans le cadre du présent projet viendront s'ajouter à celles des autres projets ou initiatives financés par la Banque en matière de changement climatique, de la gestion durable des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. Les leçons tirées ainsi que les connaissances acquises seront capitalisées à travers les rapports annuels, les rapports d'achèvement et les rapports d'évaluation de performance du projet.

## **V. CADRE JURIDIQUE**

### **5.1 Instrument légal**

Le cadre légal du présent projet est un protocole d'accord de don entre l'Etat congolais et la Banque. Ce document comprendra les termes et conditions du don.

### **5.2 Conditions associées à l'intervention du FFBC**

5.2.1 L'intervention du FFBC est sujette à la réalisation des conditions particulières suivantes :

#### *A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur du don*

5.2.2 L'entrée en vigueur du Protocole de don est subordonnée à sa signature par le Gouvernement Congolais et la Banque.

*B. Conditions préalables au premier décaissement*

5.2.3 Le premier décaissement des ressources du don sera subordonné à la satisfaction par le Gouvernement Congolais des conditions spécifiques suivantes:

- (i) Fournir la preuve de l'ouverture d'un compte spécial destiné à recevoir les ressources du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) dans une banque commerciale jugée acceptable par la Banque.
- (ii) Fournir la preuve de la mise en place du Comité de Pilotage.

**5.3 Conformité avec les politiques de la Banque et du FFBC**

Le projet est conforme aux objectifs et à la politique du FFBC. Il est de même conforme aux politiques applicables de la Banque, notamment : (i) au Document de Stratégie Pays de la Banque pour le Congo et (ii) à la stratégie à moyen terme de la Banque 2008-2012, et (iii) à la politique environnementale de la Banque.

**VI. RECOMMANDATION**

Au regard de ce qui précède, il est recommandé d'accorder un don du FFBC n'excédant pas 2.415.674 Euros au Gouvernement congolais qui servira à la réalisation du projet tel que conçu et décrit dans le présent rapport et sera subordonné aux conditions spécifiées dans le Protocole d'Accord de Don.

## Appendice 1 : Indicateurs socio-économiques comparatifs du Congo

Indicateur	Année	Congo	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
<b>Basic Indicators</b>					
Superficie ('000 Km <sup>2</sup> )		342,0	30 322,6	80 976,0	54 658,4
Population totale (millions)	2010	3,8	1 031,5	5 628,5	1 068,7
Population urbaine (% of Total)	2010	62,1	40,0	44,8	77,7
Densité de la population (au Km <sup>2</sup> )	2010	11,0	3,4	66,6	23,1
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2009	2 080,0	1 525,4	2 780,3	39 688,1
Participation de la Population Active - Total (%)	2010	43,6	40,1	0,0	0,0
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2010	43,8	41,0	39,8	43,3
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2007	0,6	0,5	..	0,9
Indice de développement humain (rang sur 169 pays)	2010	126,0	..	..	..
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2005	54,1	..	25,0	..
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2010	2,0	2,3	1,4	0,7
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2010	2,7	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2010	40,2	40,4	29,2	17,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2010	4,3	3,4	6,0	15,3
Taux de dépendance (%)	2010	78,6	78,1	52,8	..
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2010	99,7	99,5	934,9	948,3
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2010	24,4	24,4	53,3	47,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2010	53,9	56,0	65,7	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2010	54,9	54,8	68,9	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2010	33,4	35,0	21,5	12,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2010	12,6	12,0	8,2	8,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2010	79,1	78,0	53,1	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2010	128,2	127,2	51,4	6,3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2010	4,2	4,4	2,7	1,8
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2008	580,0	530,2	440,0	10,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2005	44,3	..	61,0	75,0
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2007	10,0	46,7	77,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2007	80,4	..	98,0	782,0

Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2005	83,4	..	39,0	99,3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	71,0	64,9	84,0	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2000	83,0	65,3	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	30,0	40,8	54,6	99,8
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2007	3,5	4,6	161,9	14,1
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2009	382,0	294,9	..	..
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2009	90,0	85,0	89,0	99,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2009	76,0	83,7	76,0	92,6
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2005	11,8	..	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2007	2 511,9	2 461,7	2 675,2	3 284,7
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2008	5,4	2,4	4,0	6,9
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)		..	..	..	..
Primaire - Total	2009	119,5	102,5	106,0	101,5
Primaire - Filles	2009	115,5	98,7	104,6	101,2
Secondaire - Total	2004	43,1	36,8	62,3	100,3
Secondaire - Filles	2004	40,0	32,2	60,7	100,0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2008	46,5	45,5	..	..
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2007	..	64,8	19,0	..
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	1994	65,4	55,9	..	..
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2007	..	74,0	..	..
Dépenses d'éducation en % du PIB	2005	1,8	4,6	..	5,4
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables en % de la superficie totale	2008	1,4	7,6	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2000	0,1	0,6	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)		..	..	..	..
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2008	1,4	1,2	..	..

Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

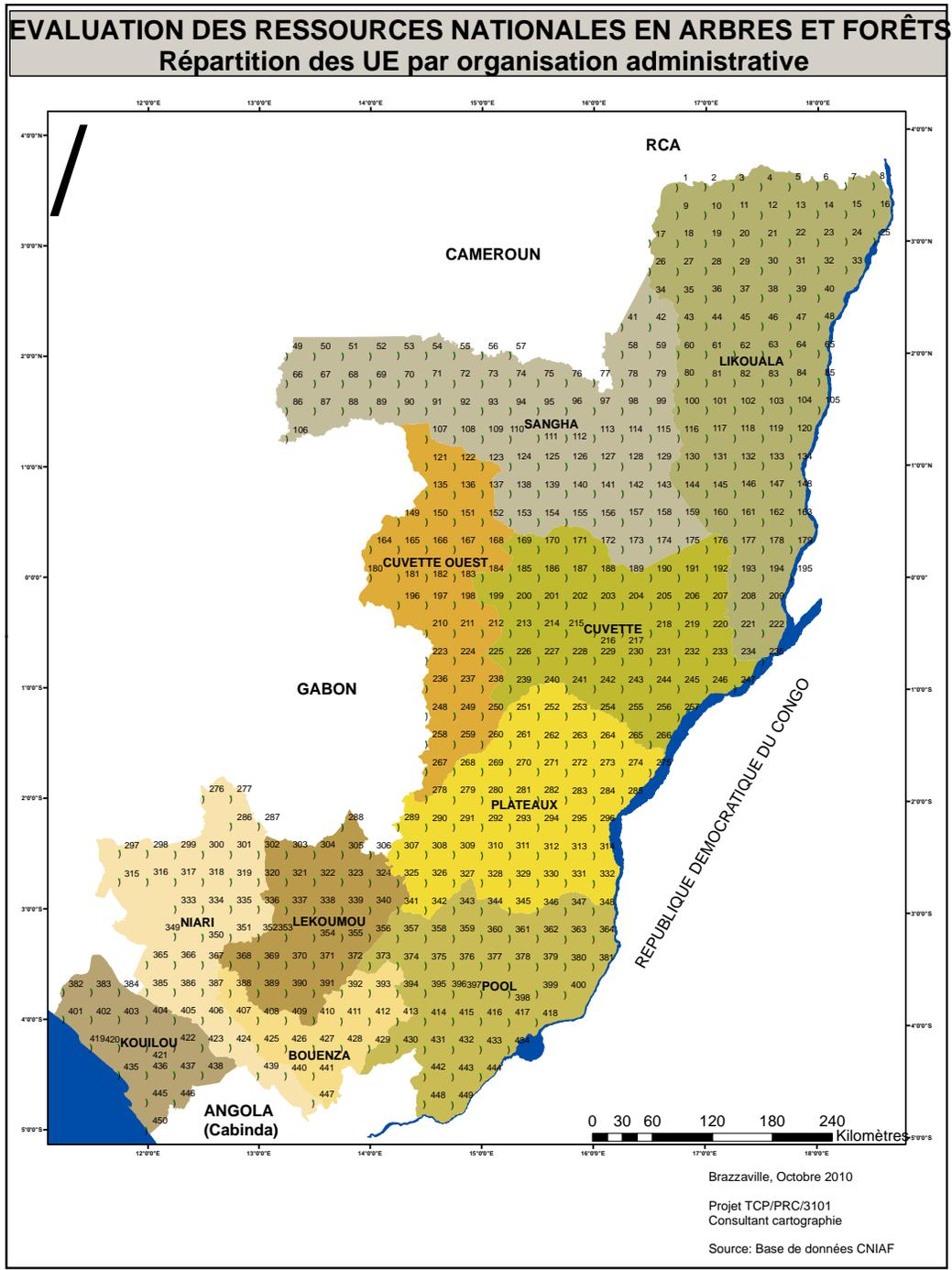
Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles.

**Appendice 2: Tableau du portefeuille de la BAD en République du Congo**  
(au 30 décembre 2010, en millions d'UC)

Secteur	Opération	Date d'Approbation	Date de Signature	Date de Mise en Vigueur	Montant Approuvé	Montant Décaissé	% de Décaissement	Date de Clôture
Multi-Secteur	Projet d'appui à l'amélioration du circuit de la dépense et des indicateurs de la pauvreté (PACDIP)	20 Décembre 2006	25 Avril 2007	25 Avril 2007	2,55	2,33	91,4%	31 Décembre 2010
<b>Total Multi-Secteur</b>					<b>2,55</b>	<b>2,33</b>	<b>91,4%</b>	
Eau et Assainissement	Projet AEPA de Brazzaville et Pointe noire	16 Septembre 2009	10 Mars 2010	10 Mars 2010	12,75	0,318	2,5%	31 Décembre 2014
<b>Total Eau et Assainissement</b>					<b>12,75</b>	<b>0,318</b>	<b>2,5%</b>	
Social	Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des groupes défavorisés (PARSEGD)	15 Mars 2006	17 Mai 2007	17 Mai 2007	14,80	8,67	58,6%	31 Décembre 2010
<b>Total Social</b>					<b>14,80</b>	<b>8,67</b>	<b>58,6%</b>	
Agriculture	Etude du secteur agricole	23 Octobre 2008	16 Avril 2009	16 Avril 2009	1,00	0,044	4,4%	31 Décembre 2015
<b>Total Agriculture</b>					<b>1,00</b>	<b>0,044</b>	<b>4,4%</b>	
Privé	Don FAPA à la Banque congolaise de l'habitat	16 Septembre 2009	10 Mars 2010	10 Mars 2010	0,11	-	0%	31 Décembre 2010
<b>Total Privé</b>					<b>0,11</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	
<b>TOTAL</b>					<b>32,210</b>	<b>11,37</b>	<b>36,6%</b>	

### Appendice 3 : Carte de la zone d'étude



## Annexe 1

### Calendrier des dépenses par composantes et activités (en euros)

N°	COMPOSANTES	Année 1	Année 2	Année 3	Total
<b>A</b>	<b>Gestion forestière et pratique durable</b>	<b>1 193 330</b>	<b>315 231</b>	<b>230 737</b>	<b>1 739 298</b>
A1	Réalisation de l'inventaire forestier national	657 632	152 218	11 224	821 074
A2	Elaboration de la cartographie d'occupation et d'utilisation des terres	28 550	11 451	0	40 000
A3	Renforcement des capacités du personnel du CNIAF	80 610	0	0	80 610
A4	Elaboration d'un plan national d'affectation des terres	0	71 634	164 549	236 182
A5	Encadrement, Supervision, Suivi-évaluation	426 538	79 929	54 965	561 432
<b>B</b>	<b>Suivi écologique et socio-économiques et données de références</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>232 870</b>	<b>232 870</b>
B1	Organisation d'un système de suivi permanent des ressources forestières	0	0	232 870	232 870
<b>C</b>	<b>Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème</b>	<b>56 183</b>	<b>56 183</b>	<b>15 267</b>	<b>127 633</b>
C1	Mise en place d'un modèle mathématique adapté au Congo pour la quantification du stock de carbone forestier	6 183	6 183	0	12 366
C2	Collecte des données pour l'évaluation du carbone forestier	50 000	50 000	0	100 000
C3	Atelier de validation	0	0	15 267	15 267
<b>D</b>	<b>Gestion du projet</b>	<b>258 325</b>	<b>247 769</b>	<b>123 884</b>	<b>629 978</b>
D1	Biens (mobilier de bureaux et logiciel de comptabilité)	756	0	0	756
D2	Services (élaboration manuel de procédures et formation du comptable)	6 000	0	0	6 000
D3	Personnel	152 940	152 940	76 470	382 350
D4	Frais divers de gestion	98 629	94 829	47 414	240 872
<b>Coût de base</b>		<b>1 507 837</b>	<b>619 183</b>	<b>602 758</b>	<b>2 729 778</b>
Hausse des prix (4% composés)		60 313	50 525	75 263	186 102
<b>COUT TOTAL</b>		<b>1 568 151</b>	<b>669 708</b>	<b>678 021</b>	<b>2 915 880</b>

**Annexe 1 (page 2)**

**Calendrier des dépenses par catégories de dépenses  
(en euros)**

CATEGORIES	A NNEES			TOTAL
	1	2	3	
<b>1 BIENS</b>	<b>347 365</b>	<b>0</b>	<b>179 008</b>	<b>526 373</b>
Véhicules	91 604	0	0	91 604
Motos	9 162	0	0	9 162
Equipements informatiques	7 000	0	0	7 000
Equipements techniques	236 630	0	179 008	415 638
Autres équipements de bureau	2 663	0	0	2 663
Mobilier de bureaux	306	0	0	306
<b>2 SERVICES</b>	<b>206 871</b>	<b>0</b>	<b>179 510</b>	<b>386 381</b>
Consultants court terme	113 748	0	53 862	167 610
Bureau chargé de la production cartographique et élaboration des Plans d'affectation des terres	63 938	0	125 648	189 586
Spécialiste en passation des marchés	14 185	0	0	14 185
Protocole d'accord FAO	15 000	0	0	15 000
<b>3 PERSONNEL</b>	<b>175 387</b>	<b>175 387</b>	<b>87 694</b>	<b>438 468</b>
<b>4 COUTS OPERATIONNELS</b>	<b>679 586</b>	<b>348 967</b>	<b>109 132</b>	<b>1 137 685</b>
<b>5 FRAIS DIVERS DE GESTION</b>	<b>98 629</b>	<b>94 829</b>	<b>47 414</b>	<b>240 872</b>
<b>COUT DE BASE</b>	<b>1 507 837</b>	<b>619 183</b>	<b>602 758</b>	<b>2 729 778</b>
Hausse de prix	60 313	50 525	75 263	186 102
<b>TOTAL</b>	<b>1 568 151</b>	<b>669 708</b>	<b>678 021</b>	<b>2 915 880</b>

## Annexe 2

### PASSATION DES MARCHES

Tableau Récapitulatif des modes de passation des marchés  
(en Euros)

Categories de dépenses	CF	Liste restreinte	Autre	Non financé par le FFBC	Total
1. Biens					
1.1 Véhicules	91.604 [91.604]				91.604 [91.604]
1.2 Motos	9.162 [9.162]				9.162 [9.162]
1.3 Equipements informatiques	7.000 [7.000]				7.000 [7.000]
1.4 Equipements techniques	415.638 [415.638]				415.738 [415.738]
1.5 Autres équipements	2.663 [2.663]			306	2.969 [2.663]
2. Services					
2.1 Consultants court terme			167.610 [167.610]		167.610 [167.610]
2.2 Bureau chargé de la production cartographique et élaboration des Plans d'affectation des terres		189.586 [189.586]			189.586 [189.586]
2.3 Spécialiste en passation des marchés			14.185 [14.185]		14.185 [14.185]
2.4 Protocole d'accord FAO			15.000 [15.000]		15.000 [15.000]
3. Personnel			438.468 [56.118]		438.468 [56.118]
4. Coûts opérationnels			1.137.685 [1.137.685]		1.137.685 [1.137.685]
5. Frais divers de gestion			240.872 [157.609]		240.572 [157.490]
<b>COÛT DE BASE</b>	<b>526.067 [526.067]</b>	<b>189.586 [189.586]</b>	<b>2.013.820 [1.548.207]</b>	<b>306</b>	<b>2.729.778 [2.263.860]</b>
Non alloués					186.102 [151.814]
<b>COÛT TOTAL</b>					<b>2.915.880 [2.415.674]</b>

\* « Autre » peut signifier appel d'offres international restreint (AOIR), consultation de fournisseurs à l'échelon international, consultation de fournisseurs à l'échelon national, sélection des consultants individuels, gré à gré.

+ Les chiffres entre crochets [ ] sont les montants financés par le FFBC.

### **Biens**

Des marchés de biens, d'un montant global de 526.067 Euros, comprenant deux véhicules pick up 4 X 4 double cabine (91.604 Euros) et de 6 motos (9.162 Euros), ainsi que les autres équipements composés d'un lot informatique et de reprographie, d'un lot mobilier de bureau, d'un vidéoprojecteur et d'un logiciel de comptabilité seront acquis par Consultation de Fournisseurs à l'échelon National, compte tenu de la disponibilité des fournisseurs dans le commerce local et de la faible valeur des marchés.

Les marchés des équipements techniques seront acquis par consultation de fournisseurs à l'échelon International, en lots distincts, compte tenu de la spécificité de ces équipements et du nombre limité de fournisseurs au niveau national. Il s'agit des équipements du laboratoire de géomatique, pour un montant de 100.000 Euros; des équipements de collecte de données de terrain pour un montant de 186.260 Euros; du matériel de camping pour un montant de 43.500 Euros; des images satellitaires pour un montant de 85.878 Euros.

## ***Services de Consultants***

L'acquisition des services de consultants sera effectuée par le biais de bureaux d'études sur la base de liste restreinte pour l'acquisition des services de consultants pour la production cartographique et l'élaboration des plans d'affectation des terres (189.586 Euros). La sélection sera basée sur la qualité et le coût (SBQC).

Des services de consultants individuels pour des missions de courte durée seront requis pour un montant total de 167.610 Euros. Il s'agit des prestations en appui au CNIAF pour les activités suivantes : le suivi des équipes d'inventaire; le suivi des placettes permanentes. Il est également prévu un consultant pour l'assistance technique en passation des marchés (14.185 Euros) ; l'élaboration d'un manuel de procédures administratives et financières ainsi que la formation du comptable du projet. La sélection se fera conformément aux règles et procédures de la Banque en matière de sélection de consultants individuels.

Dans le cadre du traitement et analyse des données de l'inventaire ainsi que la production des rapports de l'inventaire, une convention par entente directe sera signée avec la FAO pour un montant ne dépassant pas 15.000 Euros. En effet, la FAO demeure la seule structure à posséder le monopole en la matière, eu égard aux méthodes qu'elle a développées dans le domaine pointu comme l'imagerie et la télédétection, ainsi que son expérience pointue au niveau de l'Afrique centrale.

Pour les prestations de services dont les coûts estimés sont égaux ou supérieurs à l'équivalent en Euro à 200 000 UC pour les cabinets de consultants et à 50.000 UC pour les consultants individuels, la publication de l'avis à manifestation d'intérêt devra être publié sur le site Internet de la Banque et sur UNDB online. Pour les prestations de services dont les coûts estimés sont inférieurs à l'équivalent en Euro à 200 000 UC pour les cabinets de consultants et à 50.000 UC pour les consultants individuels, le donataire peut limiter la publication de l'avis à manifestation d'intérêt dans les journaux nationaux et régionaux. Cependant, tout consultant éligible, qu'il soit régional ou pas, qui souhaite fournir les services sollicités peut exprimer son désir de figurer sur la liste restreinte.

## ***Divers***

Cette catégorie comprend les points liés au personnel, aux coûts opérationnels et aux frais de gestion. A ce titre, les frais consécutifs aux voyages, indemnités des experts et du personnel affectés au projet, les contrats relatifs aux frais de fonctionnement tels que fournitures, maintenance des équipements, communication, carburants etc. et autres frais divers de fonctionnement liés au projet seront acquis conformément aux dispositions du Manuel de procédures administratives et financières préparé par le projet et préalablement approuvé par FFBC.

### ***Revue a priori***

Les documents suivants sont soumis à la revue et approbation préalable de la Banque avant leur publication : Avis Général de passation des marchés, Avis d'appel d'offres, Dossiers d'appel d'offres ou Demandes de propositions aux consultants, Rapport d'évaluation des offres des fournisseurs comportant les recommandations relatives à l'attribution des marchés ou Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants, , Projets de marchés des biens/travaux s'ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les dossiers d'appel d'offres. Les Rapports d'évaluation des propositions financières des consultants comportant les recommandations d'attribution accompagnées du procès-verbal de négociations et du projet de contrat paraphé seront transmis à la banque pour information

### ***Procédures a posteriori***

Compte tenu du nombre de petits marchés qui seront traités dans le cadre de la consultation des fournisseurs, les marchés de biens, d'un montant maximum de 20.000 Euros seront soumis à un examen a posteriori par la Banque. L'organe d'exécution (le CNIAF) mettra en place et maintiendra un système efficace d'enregistrement et classement de tous les dossiers et correspondances, y compris les demandes de listes de prix, les fiches d'évaluation et d'attribution de contrats, relatifs à ces acquisitions à des fins de revue périodique par des missions de la Banque ou par tout auditeur recruté dans le cadre de l'audit des Etats financiers du projet. L'audit a posteriori de la passation des marchés, dont l'objet est de vérifier si les activités de passation des marchés ont été correctes seront entreprises à l'occasion de la première mission de supervision qui suit la fin de la passation des marchés. La revue déterminera s'il est nécessaire d'apporter des modifications aux modalités de passation des marchés. L'organe d'exécution recueillera les données sur le processus de passation des marchés et les intégrera comme partie des rapports d'activités trimestriels à soumettre au Secrétariat du FFBC.

### ***Législation et réglementation nationales***

Un Code des marchés publics est actuellement en vigueur, ainsi que les textes d'application, les dossiers standards; le dispositif institutionnel, comprenant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), la Direction Générale des marchés Publics (DGMP), le Comité de Gestion des Marchés Publics (CGMP). Ce processus qui se met en place est suivi par ORPF.1 et actuellement, un consultant examine l'opportunité de l'utilisation de procédures nationales dans le cas de l'Appel d'Offres National afin d'en juger de la compatibilité des dispositions d'application du texte avec celles de partenaires au développement. En attendant la conclusion de cette étude, tous les marchés du projet financés par les ressources du FFBC se feront conformément aux règles et procédures de la Banque, telles modifiées par les procédures opérationnelles du FFBC.

### ***Organe d'exécution***

Le projet sera exécuté par le Centre National d'Inventaire d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF) sera chargé de l'acquisition des biens et services de consultants. Les ressources, capacités et expérience du CNIAF ont été analysées et jugées insuffisantes pour entreprendre de manière satisfaisante les activités de passation des marchés requises dans le cadre du projet. Les mesures convenues pour y remédier consistent au recrutement d'une assistance technique en passation des marchés, à l'élaboration d'un manuel de procédures administratives et financières du projet, et à la formation du comptable du projet.

### ***Plan de passation des marchés***

Le CNIAF préparera et transmettra à la Banque, avant les négociations, un plan de passation des marchés. La Banque l'examinera en vue de s'assurer de sa conformité avec le protocole de don ainsi qu'avec ses Règles en la matière. Ce plan de passation des marchés devra couvrir une période initiale d'au moins 12 mois et sera mis à jour par le CNIAF tous les six mois ou selon que de besoin, mais toujours sur les 12 mois suivants pendant la durée de mise en œuvre du projet. Toute proposition de révision du plan de passation des marchés sera soumise à la Banque pour approbation préalable. Le CNIAF sera chargée de la gestion des opérations de passation de marchés du projet. Les capacités et l'expertise du CNIAF devront être renforcées à travers un suivi rapproché pointue, des formations, des séances de travail et de mise à niveau etc., afin de lui faciliter la maîtrise des règles et procédures.

## Annexe 3

### GESTION FINANCIERE ET DISPOSITIONS DE DECAISSEMENT (DETAILS)

3.1 La gestion financière des ressources du projet telle qu'acceptée par la Banque devra permettre de s'assurer que les fonds mis à la disposition du projet sont utilisés de manière efficace et efficiente dans le seul but pour lequel ils ont été accordés. Les dispositions conséquentes devront donc être prises pour assurer la comptabilité, la sauvegarde des actifs, l'information financière et l'audit des comptes du projet.

3.2 Plusieurs études diagnostiques convergentes sur les finances publiques ont été conduites en RDC dans les trois dernières années notamment : (i) En 2007, une évaluation PEFA, rendue publique en 2010, a été menée sous la conduite de l'Union européenne. La même année, la Banque mondiale a conduit une revue d'ensemble des dépenses publiques congolaises et proposé un plan d'action pour la période 2007-2009. Certains de ses éléments ont été mis en œuvre depuis : une nouvelle loi régissant les finances publiques a été préparée et le manuel de la dépense a été révisé.

3.3 La plupart des autres restent à accomplir, comme la déconcentration de l'ordonnancement ou l'élaboration d'un plan d'action pour généraliser la procédure normale de la dépense. En 2008, un rapport du département des finances publiques du FMI présentait une « évaluation des réformes en cours dans le domaine de la gestion des finances publiques » et proposait un plan d'action pour la période 2008-2013.

3.4 Toutes ces études montrent que beaucoup d'efforts à restent fournir notamment en ce qui concerne : la crédibilité et la transparence du budget, la surveillance et le contrôle externe des dépenses publiques. En novembre 2010, la RDC a reçu une mission conjointe FMI-Afritac Centre (AFC) dont l'objectif était de faire un état des lieux et de proposer certaines mesures prioritaires pour consolider la réformes des finances publiques. Parmi les mesures déjà prises, la loi régissant les finances publiques a été transmise au Parlement et adopté par la commission ECOFIN, des CDMT sectoriels ont été préparés pour les 34 ministères, le circuit de la dépenses a été amélioré, la mise en place d'une cellule comptable au Trésor. Cependant, ces mesures qui ne sont que partiellement appliquées, prendront du temps avant de donner des résultats escomptés. Le risque pays reste encore élevé en termes de gouvernance financière. Il est par conséquent recommandé la prudence et mettre en place les mécanismes appropriés de gestion et de contrôle des comptes du projet.

3.5 La comptabilité du projet sera autonome et distincte de celle de l'Agence d'exécution CNIAF. Le dispositif en place au niveau de cette entité qui est à sa première expérience en matière de gestion administrative, financière et comptable de projets financés par la Banque, sera renforcé, et des dispositions seront prises pour que la gestion financière du projet soit satisfaisante à travers la mise en place du dispositif suivant :

- (i) L'agence d'exécution sera responsable de la gestion administrative, financière et comptable de toutes les composantes du projet. A cet effet, elle devra assurer que les dispositifs de gestion sont mis en place : élaboration du manuel de procédures, formation du personnel financier qui sera recruté aux règles et procédures de la Banque;

- (ii) Sous la supervision du Coordonnateur du projet, le comptable tiendra une comptabilité financière du projet permettant l'identification et le suivi des dépenses par composante, par catégorie de dépenses et par source de financement du projet ; il établira à l'aide du logiciel de comptabilité qui sera acquis à cette effet, les états financiers intérimaires et annuels ;
- (iii) Le manuel des procédures administratives, financières et comptables à élaborer devra permettre de définir clairement les attributions de chacune des parties impliquées dans la mise en œuvre du projet. Dans un souci de séparation des tâches en gestion administrative, financière et comptable, le coordonnateur du projet sera ordonnateur des budgets annuels successifs du projet et autorisera, en collaboration avec le comptable, les différents mouvements du compte spécial; CNIAF s'assurera que les plans de comptabilité générale, budgétaire et analytique et la méthode comptable adoptée y sont inclus;
- (iv) Un système comptable informatisé (logiciel à acquérir et à paramétrer) sera mis en place pour assurer la tenue des comptabilités financière et matière en vue de la production régulière et à temps des états financiers et rapports de gestion administrative;
- (v) Un Plan de Travail et le Budget Annuel (PTBA) sera élaboré par CNIAF pour assurer la gestion budgétaire des ressources du projet ; il servira de cadre des prévisions annuelles de dépenses des différents centres de coûts du projet par composantes et par catégories de dépenses ; le chronogramme d'activités qu'il contiendra sera également exploité pour une gestion prévisionnelle de trésorerie du projet. Sur la base du programme d'activité et de l'état d'exécution du budget, le CNIAF soumettra régulièrement à la Banque des rapports d'activités semestriels;
- (vi) Les modalités de paiement de la contrepartie prévue dans le plan de financement devront être clairement définies et appuyées d'un engagement formel de la part de l'Etat Congolais;
- (vii) le contrôle externe du projet sera assuré par un cabinet d'audit indépendant qui vérifiera les comptes annuels du projet et dont le rapport sera soumis à l'approbation du Gouvernement et du FAD dans les six mois qui suivent la fin de chaque exercice sous revue;
- (viii) Le projet fera l'objet de supervisions qui comprendront (i) une revue hors site des rapports d'audit, de suivi financier ou d'audit interne et (ii) une revue sur site dont la périodicité est provisoirement arrêtée à deux visites par an au cours de laquelle les missions de la Banque procéderont à une vérification approfondie des comptes du projet. Les missions de supervision s'assureront que l'ensemble des mécanismes de gestion financière du projet et de contrôle des comptes restent opérationnels jusqu'à la clôture du projet.

3.6 Le risque lié à la gestion financière demeure substantiel. Le projet fera l'objet de deux supervisions sur site par an afin de s'assurer que le système reste opérationnel tout au long de la vie du projet. Ce nombre de supervisions par an pourrait être ramené à un seul si le niveau du risque diminuait. Le dispositif décrit sur la base des informations fournies fera l'objet d'une revue lors du lancement du projet.

**Tableau d'évaluation du risque lié à la gestion financière**

Nature du risque	Faiblesses	Risque initial	Moyens d'atténuation du risque	Risque résiduel	Conditionnalité
<b>Risque Inhérent</b>					
Risque-Pays	Faible capacité dans la gestion des finances publiques	Elevé	Reforme des finances publiques en cours, utilisation des procédures de la Banque	Substantiel	Non
Risque de l'Agence d'Exécution	Organisme sous tutelle ne disposant pas d'expérience dans la gestion des projets financés par la Banque	Elevé	Création d'une cellule au sein de la Direction du CNIAF.	Substantiel	Non
Risque-Projet	L'inexistence des mécanismes nationaux régulateurs de l'inventaire forestier national.	Modéré	l'initiation et la formalisation des mécanismes légaux, institutionnels, techniques et économiques décentralisés pour la réalisation permanente de l'inventaire forestier national.	Substantiel	Non
<b>Risque Inhérent (A)</b>		<b>élevé</b>		substantiel	
<b>Risque de non contrôle</b>					
Budget	Inexistant, sauf le budget de l'Etat	Elevé	Traduire le plan de financement en budgets annuels et décrire le processus de préparation, d'exécution et de contrôle dans le manuel de procédures	Substantiel	
Comptabilité	Absence de manuel, logiciel inexistant, sauvegarde des données non assurée au sein de l'entité Aucun staff affecté pour le projet	Elevé	Elaboration du manuel, acquisition du logiciel, mise en place d'un mécanisme interne de sauvegarde des données comptables, recrutement d'un un comptable à affecter pour les activités spécifiques du projet.	Substantiel	
Contrôle interne	Absence de manuel de procédures, cumul des fonctions liées à la gestion financière par un seul comptable Fonction d'audit interne inexistante	Elevé	Mise en place d'un manuel définissant clairement les rôles  Modalités de justification des dépenses par les bénéficiaires à définir dans le manuel	Substantiel	
Information financière	Le format actuel n'est pas approprié pour répondre aux exigences de la Banque	Modéré	Paramétrage du logiciel de façon à produire des rapports exigés par la Banque	Substantiel	
Décaissements et flux des fonds	Existence de comptes mais pas de compte spécial pour le projet	Elevé	Ouverture de deux comptes spéciaux	Substantiel	Oui pour l'ouverture du compte spécial, et les engagements formels de paiement de la contrepartie
Audit Externe	L'auditeur du projet n'est pas en place	Elevé	Prévoir le recrutement d'un auditeur indépendant par CBFF ainsi que les coûts inhérents.	Substantiel	

			Transmission à la Banque des rapports d'audit de Novacel pour information		
<b>Risque de non contrôle (B)</b>		<b>élevé</b>	Intensité de 2 supervisions en gestion financière par an	<b>Substantiel</b>	
<b>Risque lié à la gestion financière (A) + (B)</b>		<b>élevé</b>		<b>Substantiel</b>	

### Plan d'action de gestion financière

<b>Actions</b>	<b>Responsable de l'action</b>	<b>Dates butoir de réalisation</b>
Création d'une cellule d'exécution du projet	CNIAF	Avant le 1 <sup>er</sup> décaissement
Preuve de paiement de la contrepartie	Etat Congolais	Avant le 1 <sup>er</sup> décaissement
Recrutement du comptable et formation aux procédures de la Banque	CNIAF/Banque	Au plus tard 3 mois après le premier décaissement.
Acquisition du logiciel, paramétrage et formation	CNIAF	Au plus tard 3 mois après le premier décaissement
Elaboration du Manuel des <b>procédures</b> administratives, comptables et financières et formation	CNIAF	Au plus tard 3 mois après le premier décaissement.
Elaboration du programme annuel et du budget	CNIAF	Avant le 1 <sup>er</sup> décaissement
Recrutement d'un <b>auditeur externe</b>	FFBC	6 mois au plus tard après l'entrée en vigueur du projet
N.B : Ces actions aux dates butoir indiquées dans le tableau ci-dessus représentent les obligations financières de l'Emprunteur.		

3.7 Les décaissements des fonds par le FAD seront effectués conformément aux règles et procédures de la Banque et couvriront tous les coûts associés au projet. Les décaissements relatifs aux dépenses d'acquisition de véhicules et des équipements ainsi que ceux liés aux services se feront par paiement direct en faveur des fournisseurs conformément aux contrats signés avec le CNIAF. Les décaissements relatifs aux dépenses du personnel et les frais divers de gestion se feront à partir du compte spécial ouvert par au nom du projet conformément à la part de financement à la charge de la Banque. Les décaissements relatifs aux « coûts opérationnels » du projet se feront selon le cas soit par paiement direct soit par la méthode de remboursement des dépenses éligibles. Dans le cas où la méthode de remboursement sera utilisée, le CNIAF devra fournir les pièces justificatives indiquées dans le Manuel des décaissements de la Banque.

3.8 Les décaissements se feront selon le calendrier des dépenses du projet et la liste des biens et services. Le premier décaissement sera effectué après la mise en vigueur du don et la réalisation des conditions préalables au premier décaissement du don.

**Annexe 4 :**  
**DISPOSITIONS D'AUDIT (DETAILS)**

4.1 L'agence d'exécution mettra en œuvre trois mois au plus tard après le premier décaissement, des procédures comptables dans un environnement informatisé et opérationnel, permettant d'enregistrer les dépenses du projet par composantes, par catégories de dépenses et par sources de financement.

4.2 Les comptes et les états financiers du projet seront respectivement arrêtés conformément aux principes généralement admis en matière de comptabilité et d'information financière notamment ceux en vigueur en République du Congo. Les états financiers annuels consolidés du projet, tout comme le compte de contrepartie, feront l'objet d'un audit annuel par des auditeurs externes indépendants, jugés acceptables par la Banque et recrutés par FFBC.

4.3 Le recrutement de l'auditeur se fera sur une base compétitive suivant la procédure de liste restreinte. Celle-ci sera composée de bureaux dûment enregistrés dans l'ordre des experts comptables nationaux avec des attestations récentes de leur autorisation à conduire des missions d'audit. Les auditeurs externes certifieront les comptes annuels y compris les dépenses du compte spécial et les états certifiés de dépenses.

4.4 Les termes de référence (TDR) de l'auditeur doivent être établis selon le modèle type de la Banque. Ils doivent préciser que l'audit sera réalisé conformément aux normes internationales d'audit. Les termes de référence couvriront en détails les aspects financiers, de gestion et de contrôle interne au niveau central et dans les provinces. Ils préciseront que l'auditeur préparera, outre le rapport d'audit, une lettre à la direction dans laquelle il présentera ses commentaires, identifiera les carences particulières observées et portera à l'attention de l'emprunteur toute question qu'il jugera pertinente. L'auditeur doit avoir accès à tous les documents juridiques, échanges de correspondance et autres informations liées au projet. Les rapports d'audit annuel seront transmis à la Banque au plus tard six mois après la clôture de chaque exercice, sous peine de suspension des décaissements.